

JOYEUSES FÊTES ET BONNE ANNÉE 2010



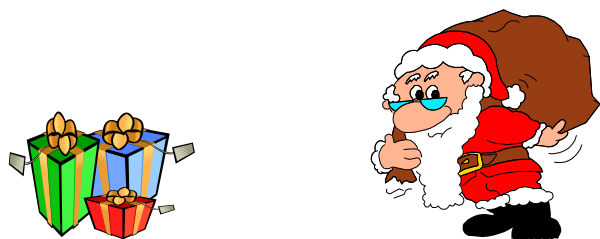
SOMMAIRE



Le comité de rédaction :
Nicole MICHEL, Gervais EGAULT,
Christiane BOUVIER, Dominique GANNAT,
Danielle VIARD

Le mot de la rédaction

En cette fin d'année, nous vous adressons nos meilleurs voeux pour 2010 et vous souhaitons bonne lecture.



Ce bulletin est respectueux de
l'environnement. Il est imprimé
avec des encres naturelles et sur du
papier recyclé.

- Le mot de la rédaction
- Le mot du maire

p 1

Les adjoints

- Urbanisme et environnement
- Affaires scolaires
- Dette publique
- Tourisme, camping municipal, école de voile
- Travaux de voirie 2009
- Le Centre Communal d'Action Social

pp 2-3

pp 4-5

p 6

p 7

p 8

p 9

La vie municipale

- Compte-rendus des conseils municipaux

pp 10 à 15

La vie scolaire

- L'école maternelle
- L'école élémentaire
- Le CAEL - La FCPE

p 16

pp 17-18

p 19

La vie sociale

- Centre des loisirs : les activités - CIDS
- Le RAM - La ludothèque
- Assurance maladie - Objectif autonomie

p 20

p 21

p 22

La vie associative

- Comité d'Animation de Louannec
- Les Louannigous
- ARAL Actualités
- Bourse aux vêtements - Club de tarot
- Ateliers et chemins
- Gavotte louannécaine - Danse passion

p 23

pp 24-29

p 30

p 31

La vie sportive

- L'USPL - Les cyclos
- Tennis Club - Aïkido
- Mell Zorn - Baby gym
- Les Sternes - Bad'loisirs
- AGEL - Baby ball
- Tennis de table Louannec-Plouaret-Lannion

pp 32-33

p 34

p 35

p 36

p 37

p 38

Environnement

- Maisons Fleuries 2009
- Maison passive - Eco-gestes
- Elaguer

p 39

p 40

p 41

Divers

pp 42 à 47

Tarifs municipaux

p 48

Pêle mèle

p 49

Nouveaux commerçants

p 49

Liste des associations

p 50

Artisans commerçants

p 51

Infos pratiques

p 52

LE MOT DU MAIRE



2009 s'achève dans la morosité. Un malaise insidieux s'installe dans nos foyers, malaise causé par le désarroi des pères et mères de famille massivement privés d'emploi, l'errance des jeunes en recherche de premier contrat, l'inquiétude des retraités préoccupés par leurs modestes revenus.

Pendant ce temps, les révélations concernant le monde des affaires heurtent notre conscience : les salaires affichés de certains PDG et leurs parachutes dorés alimentent une révolte intérieure grandissante. Les médias dénoncent ces excès mais rien ne semble changer ! Quelle hypocrisie !

L'actualité dictée d'en haut détourne pour l'heure notre attention de ce sujet et la focalise sur les réformes gouvernementales, toutes réalisées « à la va vite », sans réelle réflexion pour soupes aspects positifs et négatifs, toutes issues de l'imagination fertile de notre président omniprésent (à la TV chaque jour). Même le Parlement, toutes sensibilités confondues, s'interroge : enfin certains plus que d'autres... politique oblige !

Les collectivités locales sont au menu du prochain projet de loi : que vont devenir régions, départements et communes ? On le saura dans les mois à venir mais l'avenir de nos communes est menacé. Les compétences gérées aujourd'hui par le conseil municipal seront transférées demain vers les communautés de communes ou d'agglomération. La loi, si elle est votée, nous y obligera. Les avis sont partagés sur la question. Pour ma part, je n'attends pas grand-chose de positif de ce tohu-bohu pour lequel les arguments plus spectaculaires qu'efficaces cachent des raisons politiciennes. Pour moi, la mutualisation est un besoin, une obligation même, mais pour défendre l'emploi, uniquement l'emploi, tout l'emploi.

On parle solidarité, économie d'échelles... je me méfie des concentrations dans lesquelles il n'y a plus ni proximité ni dialogue possibles entre élus et citoyens.

Trois administrés m'ont fait part de leur interrogation au sujet de leur feuille d'impôts locaux 2009 qui, je le souligne, regroupe la commune et le département. Le Maire peut répondre de la « part communale ». Après 6 ans sans évolution de la taxe, le conseil municipal a augmenté de 5% mais, dans le même temps, l'Etat a baissé sa dotation communale d'une somme équivalente : le résultat est donc nul au tableau des recettes. Les journaux de l'automne ont d'ailleurs classé les communes par ordre de grandeur des taux d'imposition. Louannec se situe en milieu de tableau.

Après 21 ans de fonction bientôt, je ne rougis pas du résultat. Nous avons réalisé ensemble beaucoup de choses, il en restera encore d'autres. Nous ferons cependant en sorte que « l'essentiel » soit notre objectif et que « la rigueur » nous guide dans les décisions futures affectant les taux d'imposition. Vous nous jugerez le moment venu.

Le 6 décembre, Mélanie CRAIGNOU s'est distinguée à la cérémonie Miss France. Nous avons l'honneur d'avoir sur notre commune, une dauphine aussi simple que jolie. Bravo Mélanie et merci.

Je souhaite que 2010 vous soit généreux pour le bien-être de votre foyer, la santé de la famille et la satisfaction de vivre à Louannec.

Bonne année
Bloavez mad
War araok bepred

Le Maire
Jean NICOLAS

Urbanisme et Environnement

URBANISME

Une nouvelle école maternelle

Louannec compte aujourd'hui 2957 habitants car elle a su depuis une vingtaine d'années tirer profit de sa situation géographique proche du bassin d'emploi lannionais et de la côte. Ce développement a dû s'accompagner de nouveaux équipements et infrastructures : par exemple un restaurant scolaire construit en 1991 et la rénovation totale de l'école élémentaire en 1993....



L'école maternelle actuelle (4 classes) occupe des préfabriqués certes très entretenus mais inadaptés au nombre d'enfants et à la pédagogie moderne. La municipalité a déjà organisé l'affectation de ces locaux laissés vacants. La nouvelle école maternelle ouvrira ses portes, espérons-le, à la rentrée 2011. Elle sera implantée sur un terrain de 4 100 m² accessible de la rue des Ecoles et du lotissement du Penker.

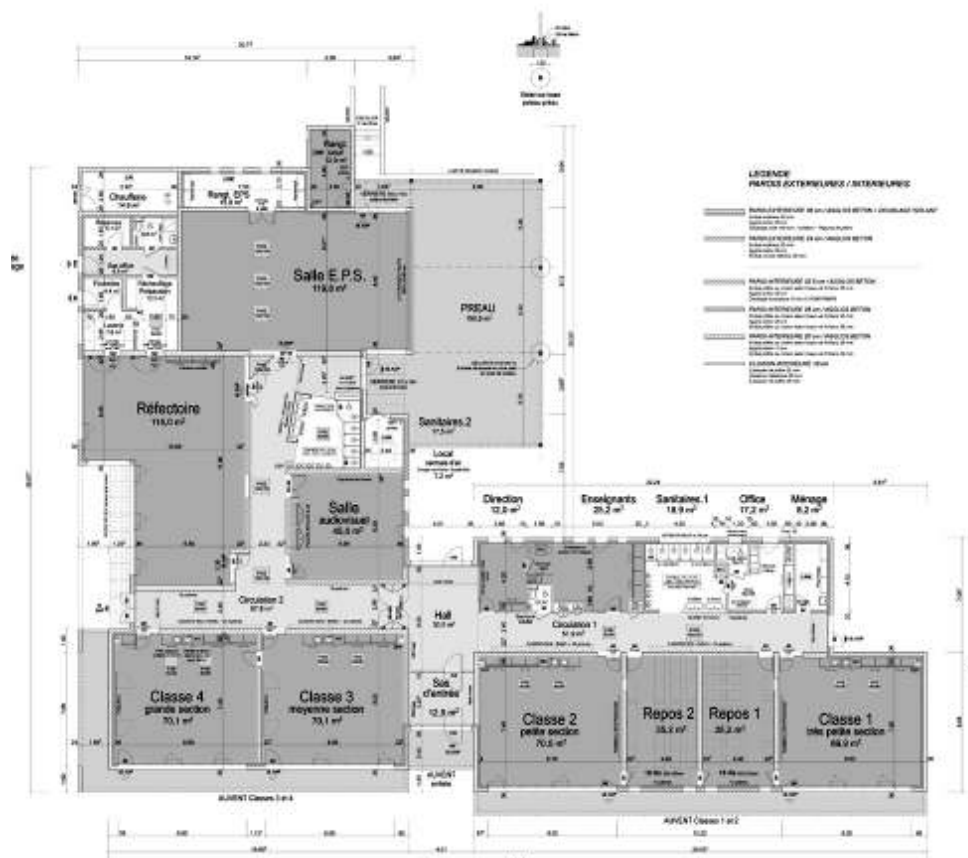
Adjointe à l'urbanisme,
à l'environnement et
au Bulletin d'informations municipales
Vice-présidente de LTA, déléguée à
Ti'Dour et au Carré Magique



La mise au point du programme est l'aboutissement de multiples réunions de travail et de concertation ayant impliqué élus, enseignants, ATSEM, parents d'élèves, conseiller pédagogique, Inspecteur de l'Education Nationale, programmiste et le cabinet d'architecture retenu, Fauquert.

Le bâtiment de 1149 m² comprendra 4 classes avec possibilité de reconversion d'une des classes en jardin d'éveil si besoin, dortoirs, offices, salle de réunion, bureau, salle audiovisuelle, réfectoire avec espace préparation, salle d'EPS, locaux techniques et de rangement, 2 sanitaires, un préau de 150 m², une cour avec espace naturel.

Le projet arrêté sera de qualité environnementale et respectera les prescriptions relatives à la haute performance énergétique (RT 2005 -20%) notamment par le choix de l'exposition sud, d'un bâtiment compact, d'une surisolation thermique, d'un éclairage naturel global généreux, d'un double vitrage basse émissivité, d'une production de chaleur par chaudière gaz modulante à condensation, d'une centrale double flux, d'une modulation des débits selon la présence. Cette gestion



économique du bâtiment a été calculée par Armor Ingénierie.

En ce début décembre, APS et APD ont été validés et la demande de permis de construire déposée. Après passation des marchés, les travaux se dérouleront sur les 13 mois suivants. La municipalité a mûrement réfléchi ce projet aux coûts maîtrisés, qui est une nécessité pour les petits Louannécains d'aujourd'hui et de demain.

Au conseil municipal du 11 décembre, les conseillers ont délibéré sur le degré de performance énergétique du bâtiment. Le projet décliné par la commission et le cabinet d'architecture envisageait la THPE mais deux des membres auraient voulu passer le bâtiment en BBC (Bâtiment Basse Consommation) à savoir reprendre les spécificités de la THPE décrites précédemment et y ajouter une ossature bois et un parement bois/béton ainsi qu'une ventilation différente, une isolation renforcée et un éclairage adapté. Cette nouvelle option augmentait le coût du bâtiment de 250 000 €. Au vu des subventions modiques à obtenir, le conseil a décidé de rester en THPE par 21 voix pour et 2 voix contre.

Le projet restera d'excellente qualité et consommera peu, nous a-t-on assuré.

Le plan de masse vous présente la répartition des surfaces utiles et des circulations, les images en 3D page 25 le bâtiment côté sud et résidence du Penker.

ENVIRONNEMENT

Une commune engagée pour défendre son environnement

Une gestion différenciée des espaces verts

Dans le bulletin précédent, j'avais rédigé un long article expliquant ce qu'est la gestion différenciée et je vous avais annoncé que la commune dans sa volonté de traitement écologique et à moindre coût énergétique des espaces verts avait inscrit son responsable à un stage sur la gestion différenciée des espaces verts. Voici le résultat de l'action engagée. Dès cette année, il a mis en pratique les conseils qu'on lui a dispensés : la classification des parcelles en fonction des usages et des possibilités du service afin d'espacer les tontes et de créer le moins de déchets verts possible, à savoir : passer d'une hauteur de coupe de 4 à 6 cm sur les trottoirs enherbés et à 10 cm sur les grands espaces. De ce simple fait, on réduit le temps de tonte de 40%. Quelques anciens massifs floraux ont été plantés de vivaces, moins gourmandes en eau et en entretien. Les trottoirs posent problème à chaque commune. Depuis plusieurs années Louannec a adopté le désherbage par jet d'eau chaude pour éviter tout produit polluant. S'il est efficace sur les parties ruisselantes, il n'opère pas à 100% sur les parties sablées où la repousse est quelquefois rapide.

Si l'on veut avoir un environnement propre et agréable et respecter l'environnement, la « binette » reste un bon moyen mais il faudrait multiplier les bras et les finances communales, en ces temps de crise, doivent être surveillées. Chaque citoyen peut aussi prêter la main en nettoyant « devant sa porte ».

Zones humides

Les zones humides constituent un patrimoine exceptionnel en raison de leurs richesses biologiques et des fonctions naturelles qu'elles remplissent. Selon les nouvelles règles du Grenelle de l'environnement, elles sont à préserver. Les services de l'Etat ont recensé l'ensemble de ces zones humides. Il arrive que certaines recouvrent des espaces du PLU classés constructibles. Ces zones irrégulières dans leur forme posent des problèmes de discontinuité d'urbanisation et exigent à Louannec comme dans d'autres communes des études globales, afin que soient conciliés habitat et vallées vertes protégeant la biodiversité et l'eau.

Aménagement d'un chemin piétons et cyclos

Actuellement pour circuler à pied ou à vélo entre Mabiliès et le bourg, les habitants de Mabiliès n'ont d'autre choix que de marcher le long de la RD6, ce qui est dangereux. Après mes demandes réitérées auprès du Conseil Général et de LTA, nous avons obtenu leur soutien à notre projet d'aménagement d'une voie protégée passant par la ZA de Mabiliès.

L'accotement de la route départementale permet aisément le passage d'un cheminement de 1,50 m de largeur séparé de petits talus végétalisés pour casser la perspective visuelle de la plateforme routière.



Chemin piétonnier Mabiliès / le Bourg

Cette opération va permettre de sécuriser les circulations piétonnières et cyclistes et de les rendre plus attractives entre le bourg, la zone d'activité et les quartiers de la commune. Les populations visées sont jeunes et anciens qui désirent s'adonner à la marche ou vélo, adeptes des « circulations douces » ainsi que tous les visiteurs occasionnels de notre commune.

Ce projet participe à la mise en place de nouvelles pratiques dans le cadre du développement durable.

A noter, la partie traversant la ZA de Mabiliès est déjà bâtie, elle est financée par Lannion-Trégor Agglomération, les travaux de la partie jouxtant la départementale seront effectués par la commune au printemps 2010.

Christiane BOUVIER

Affaires Scolaires



Adjoint aux affaires scolaires et
à l'informatique

La rentrée scolaire 2009-2010 n'a pas amené son lot de nouvelles réformes comme l'année dernière, mais en a conforté plusieurs comme la remise en cause de l'accueil des enfants à l'école maternelle dès 2 ans et la mise en place du soutien scolaire. La municipalité de Louannec souhaite depuis des années promouvoir l'accueil des enfants en maternelle à 2 ans, ce qui leur permet une découverte des autres dès leur plus jeune âge. la construction d'une nouvelle école maternelle va permettre aux enfants d'évoluer dans une structure accueillante et innovante.

Ecole maternelle

L'école maternelle a vu l'arrivée d'une nouvelle institutrice Mme Evelyn PINSON qui prend en charge les enfants de grande section. L'école maternelle s'est recentrée sur la cour, en libérant l'espace dans le préfabriqué pour l'école élémentaire.

Les effectifs à l'école maternelle ont fortement baissé par rapport à l'année dernière (115 enfants -> 97 enfants) et pose la question du maintien du nombre de classes en maternelle. A la grande joie de tous, mais surtout pour le bien des enfants, l'Education Nationale a souhaité maintenir pour cette année les 4 classes. Mais cela ne garantit en rien l'avenir :

ECOLE	Année	Section	Nombre
Ecole Maternelle	2007	TPS	4
	2006	PS	30
	2005	MS	37
	2004	GS	26
	TOTAL		97

Comme tous les ans, la période estivale est propice à quelques travaux d'aménagement dans les deux écoles. A l'école maternelle, les travaux ont porté sur la rénovation des sols plastiques dans la partie droite des bâtiments (le long de la rue cité Carlouar), puis par un complément fenêtres et sanitaires dans le modulaire Algéco.

Ecole Elémentaire

L'Education Nationale a conforté le demi-poste d'enseignant de l'année dernière et l'a même transformé en un poste temps plein pour cette année scolaire 2009-2010. Mme Isabelle QUEMPER,

enseignante en maternelle l'année dernière, a pris en charge ce poste, ce qui nous a amené à créer une septième classe, qui se trouve physiquement dans le préfabriqué en lieu et place de la classe de maternelle.

Cette reconfiguration partielle des deux écoles, n'est possible qu'avec l'apport du modulaire Algéco que nous avons installé l'année dernière au sein de l'école maternelle.

Les effectifs à l'école élémentaire sont à peu près stables par rapport à l'année dernière (162 enfants -> 167 enfants) :

ECOLE	Année	Section	Nombre
Ecole Elémentaire	2003	CP	34
	2002	CE1	30
	2001	CE2	30
	2000	CM1	36
	1999	CM2	37
	TOTAL		167

L'école élémentaire a bénéficié comme l'école maternelle de quelques travaux d'aménagement durant la période estivale. L'ensemble des travaux ont concerné l'aménagement de la septième classe dans le préfabriqué.

Restaurant scolaire

Le conseil municipal souhaite poursuivre l'introduction des aliments bio au restaurant scolaire. C'est dans ce but, mais également pour aller plus loin que nous avons mis en place avec Lannion Trégor Agglomération (LTA) un groupe de travail pour l'introduction du bio local dans les restaurants collectifs. Ce groupe de travail a pour but d'engager des discussions et des échanges basés sur les bonnes pratiques de l'utilisation du bio, dans le secteur géographique de Lannion Trégor Agglomération. La volonté est de privilégier les circuits d'approvisionnement dits courts, et donc de favoriser les aliments bio du département voire de la région, en proposant une mutualisation de l'approvisionnement en ingrédients bio locaux.

A la rentrée de septembre, le restaurant scolaire a accueilli une jeune stagiaire, Mlle Hélène LE FEUR (19 ans), domiciliée route de Tréguier, en contrat d'apprentissage pour une durée de 2 ans (du 14 septembre 2009 au 14 septembre 2011). Hélène prépare en alternance un CAP « Employé



Le personnel du restaurant scolaire

polyvalent de restauration » au centre de formation des apprentis de Lorient. Pendant la durée du stage, la tutrice de formation est Mme Nicole CHOSSE.

Le conseil municipal a décidé lors de la séance du 11 décembre 2009 de maintenir les tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2010 identique aux tarifs 2009. Le conseil a également conforté l'idée d'un tarif différencié pour les enfants n'habitant pas la commune mais mangeant quand même au restaurant scolaire, tout en créant un nouveau tarif réduit applicable à ces enfants (sous condition de ressources en fonction du quotient familial). Ces nouveaux tarifs prendront effet au 1er janvier 2010.

Tarifs Repas	Prix
Repas élève de Louannec : Tarif normal	2,83 €
Repas élève de Louannec : Tarif réduit (QF)	2,23 €
Repas élève hors Louannec : Tarif normal	4,20 €
Repas élève hors Louannec : Tarif réduit (QF)	3,60 €
Repas professeur ou parent	5,17 €

Lors de cette même séance, le conseil municipal a décidé une revalorisation significative du montant de référence pour le calcul du quotient familial, qui peut permettre à beaucoup de famille de bénéficier des tarifs réduits aussi bien au restaurant scolaire, qu'à la garderie périscolaire. Le quotient familial pour l'année 2010 a été fixé à 8500 € (5647 € en 2009) par le conseil municipal et sera réévalué tous les ans. Il est déterminé en fonction du revenu fiscal de référence et du nombre de parts.

J'encourage dès à présent les familles qui pensent être concernées à venir en mairie présenter leur feuille d'imposition sur le revenu 2008, qui permettra aux services de la mairie d'évaluer leur quotient familial.

Garderie périscolaire

La garderie périscolaire a accueilli sur les trois premiers mois de l'année, Septembre, Octobre et Novembre, en moyenne 18 enfants le matin, et 50 enfants le soir.

Le conseil municipal a décidé lors de la séance

du 11 décembre 2009 de maintenir également les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année 2010 identique aux tarifs 2009. Ces nouveaux tarifs prendront effet au 1^{er} janvier 2010.

Tarifs Garderie	Prix
Forfait Mensuel Matin & Soir : Tarif normal	31,49 €
Forfait Mensuel Matin & Soir : Tarif réduit (QF)	27,59 €
Forfait Mensuel Matin ou Soir : Tarif normal	24,99 €
Forfait Mensuel Matin ou Soir : Tarif réduit (QF)	22,02 €
Occasionnel Matin ou Soir : Tarif normal	2,68 €
Occasionnel Matin ou Soir : Tarif réduit (QF)	2,34 €

Projet école maternelle

Une présentation des documents d'esquisse sera faite lors du prochain conseil d'école maternelle. Le projet pourra ainsi être expliqué aux parents, aux enseignantes et aux ATSEM, bien que leurs représentants aient déjà pu participer à la mise en place du projet.

Gervais EGAULT

Inscription(s) pour l'année scolaire 2010-2011 des enfants nés au plus tard le 30.08.2007

Les familles souhaitant inscrire leurs enfants à l'école Maternelle de Louannec pour l'année scolaire 2010-2011, aussi bien pour la rentrée de septembre 2010 que pour une rentrée échelonnée dans le courant de l'année scolaire, doivent rapidement prendre contact en Mairie pour remplir la fiche d'inscription.

Tout enfant ayant deux ans avant le 1er septembre 2010 peut être inscrit à partir du jour de son anniversaire à la mairie pour effectuer sa rentrée en septembre 2010.

Les parents doivent se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile (facture Eau ou EDF ou encore Téléphone).

Au cas où les parents auraient déjà inscrit leur enfant dans une autre commune, ils doivent présenter un certificat de radiation.



Hélène LE FEUR, apprentie

Dette publique, grand emprunt : à quand le grand remboursement ?



Adjoint aux finances et
travaux

L'an dernier, dans le journal municipal de décembre, je vous faisais part de mes inquiétudes face à la dette de l'Etat qui se montait, à l'époque, à 1 250,6 milliards d'euros, soit 65,3 % du PIB (Produit Intérieur Brut) de la France. Ce montant se traduisait par une dette de 19 616€ par habitant.

Que s'est-il passé depuis un an ? Eh bien, il nous faut constater que rien ne s'est amélioré, bien au contraire. Selon l'INSEE, elle va atteindre 1 505 milliards d'euros à la fin de cette année, soit 77,9% du PIB, alors que, théoriquement, l'endettement public pour un Etat membre de l'Union européenne est limité à 60% du PIB selon le pacte de stabilité européen. Et ce montant représente pour 64,67 millions de français, une dette par habitant qui atteint maintenant 23 272€.

Il faut rappeler qu'en 1978, la dette n'était que de 187 milliards d'euros (21 % du PIB) ; en 30 ans, la France a donc multiplié sa dette publique par 8 !

Il ne faut plus rêver, l'Etat consacre de plus en plus d'argent à payer sa dette, et ce niveau d'endettement restreint sérieusement les possibilités pour les politiques publiques. Et pourtant, on ne va pas s'arrêter là, puisque le projet de loi de finances 2010 présenté par le gouvernement et approuvé par l'Assemblée Nationale table sur un déficit budgétaire de 115,940 milliards d'euros, soit 84% du PIB, avec une dette portée à 1.654 milliards fin 2010, dette pour laquelle les intérêts payés par la France s'élèveront à 42,4 milliards d'euros.

Les 74 milliards d'euros d'exonérations fiscales, les fameuses niches incluant le cadeau du «bouclier fiscal», auraient été bien utiles pour alléger cette charge, de même que les 3 milliards de TVA offerts aux restaurateurs sans contrepartie assurée. Il va falloir y ajouter en 2010 les 22 milliards d'allègement de taxe professionnelle consentis aux entreprises. En ce qui concerne la suppression de la taxe professionnelle, il faut reconnaître que l'intention est tout à fait justifiée pour rendre nos entreprises plus compétitives, mais la manière n'y est pas. En fait, l'Etat va remplacer la taxation de l'investissement professionnel (taxe EBM : Equipements et Biens Mobiliers) par une "contribution économique territoriale" (CET) composée de deux éléments : la CLA (Cotisation Locale d'Activité, basée, comme l'ancienne taxe professionnelle, sur la valeur locative des biens professionnels passibles de la taxe foncière) et la CC (Cotisation Complémentaire basée sur la valeur ajoutée), cette dernière étant plafonnée à un niveau relativement bas.

Comme l'industrie a une valeur ajoutée beaucoup plus forte que les services ou le commerce, la part payée par l'industrie va donc être réduite du fait du plafonnement et cela induit une réduction du poids global de la taxe pesant sur l'ensemble des entreprises, de 22 à 17,3 milliards d'euros. En revanche, la cotisation complémentaire pourrait avoir un effet négatif sur l'emploi puisqu'elle va taxer les entreprises en fonction du nombre de salariés. C'est un retour de la taxe professionnelle sur

les salaires, ce qui n'est pas judicieux pour favoriser l'emploi et la relance, et qui va avantager les industriels qui ont beaucoup investi pour employer peu.

L'Etat garantissant que les collectivités locales recevraient 22 milliards alors qu'il ne prélève plus que 17,3 milliards, il devra donc rallonger le montant des transferts opérés à partir de budgets de l'Etat à hauteur de 4,7 milliards, ce qui signifie une réduction des dépenses publiques vers les départements et les régions. Ceci se poursuivra sans doute par une continuité du désengagement de l'Etat envers les territoires ruraux et les petites communes dans les équipements de proximité comme les bureaux de poste, les tribunaux, les équipements hospitaliers, ... Ceci se traduira aussi par une diminution des subventions sans lesquelles les petites communes ne pourront plus financer leurs projets.

N'oublions pas le « grand emprunt ». Le montant finalement retenu est de 35 milliards d'euros orientés principalement vers l'université, le nucléaire de demain, l'internet à haut débit. Même si ces investissements sont nécessaires pour l'avenir, ce sont 35 milliards de dette en plus. Il est vrai que, comparés aux 1500 milliards de la dette déjà existante, ceci paraît minime pour une relance réelle et efficace.

Il n'empêche que l'évolution de cet endettement inquiète, car il n'y a plus grand monde à croire que la reprise et la croissance future paieront l'addition. Ce qu'on ne paye pas aujourd'hui, il faudra bien le régler demain ! Et ce n'est pas en dispensant, par le bouclier fiscal, les plus riches de l'effort de solidarité qu'on va y arriver, d'autant plus que ceci nourrit un sentiment d'injustice qui a de plus en plus de mal à passer. On peut d'ailleurs même le constater à l'Assemblée Nationale ou au Sénat, où l'opposition n'est plus seule à montrer ses différences sur les sujets sensibles de la taxe professionnelle, de la réforme des collectivités ou du « grand emprunt ».

Le congrès des maires de France du 17 au 19 novembre dernier, par son accueil houleux, l'a bien montré au Premier Ministre. On ne peut pas accuser les élus locaux d'être trop nombreux, de dépenser trop, et en même temps de présenter une dette de l'Etat à ce niveau, sans s'attirer quelques désobligeances.

Rassurez-vous, au niveau de la commune de Louannec, nous sommes loin de ces chiffres. La dette communale par habitant n'est pas à la même échelle que celle de l'Etat. Notre crainte est plus axée sur les solutions qui seront forcément envisagées dans l'avenir par l'Etat : augmenter les recettes (impôts, prélèvements obligatoires, ...) et diminuer les dépenses (sécurité sociale, retraites, services publics, ...).

Jean-Pierre MORVAN

Tourisme, Camping Municipal

Adjoint au tourisme et
à la communication



Bilan de la saison touristique 2009

Les grandes évolutions de comportement des clientèles touristiques (fragmentation des séjours sur l'année, développement des réservations tardives, diminution du budget vacances) s'ajoutent à la crise économique mondiale qui amplifie certains phénomènes.

La météo pluvieuse au nord de la Loire n'a pas permis aux régions du Nord et de l'Ouest de compenser la perte importante de la clientèle étrangère et particulièrement anglaise (-50% en hôtellerie lors du 1er semestre).

Dans les Côtes d'Armor, les mois d'avril et de mai (plus de 70% de satisfaction) ont été favorisés par un calendrier des vacances et ponts propices aux départs en week-end (4 grands week-end des 1er mai, 8 mai, Ascension et Pentecôte) et une météo plutôt ensoleillée. Le mois de juin a été plus dynamique qu'en 2008, l'hôtellerie du littoral a bien profité de la demande de courts séjours, tout comme les locations dans les campings. Le mois de juillet avait mieux démarré qu'en 2008, mais dans les quinze derniers jours les stations balnéaires du littoral ont souffert d'une météo pluvieuse qui a bien profité aux visites de sites (musées, châteaux, nature...). Pour le mois d'août, on note une stabilité de fréquentation dans le locatif et un fléchissement pour les hébergements à la nuitée (hôtels, chambres d'hôtes). La météo étant favorable, la fréquentation estivale s'est poursuivie jusqu'à la fin du mois sur certains secteurs (Perros-

Guirec, Pleumeur-Bodou ..). Pour le mois de septembre, la météo très favorable pour une fin de saison a atténué le recul chronique de l'activité touristique du mois de juillet dans les secteurs de l'hôtellerie et du locatif.

En conclusion, la saison touristique 2009 en Côtes d'Armor est dans la continuité des deux années précédentes. Une majorité de professionnels la juge peu satisfaisante. Toutefois, les craintes en particulier avec « l'effet crise » n'ont pas eu les effets si redoutés.

Le camping municipal n'a pas échappé au bilan énuméré ci-dessus, surtout pour le mois de juillet (-4,13% en fréquentation) par contre -1,63% pour le mois d'août, heureusement les bons chiffres d'avril, mai, juin et surtout septembre nous ont fait faire un bond de + 4,21% par rapport à 2008, le nombre de nuitées dépassant même celui de 2007 de 5,05%. Ces chiffres ont été obtenus grâce à la rentrée de six mobil-homes privés neufs. La location des mobil-homes représente cette année 50% des emplacements retenus (33,30% en 2008) ; cela nous permet d'être moins dépendant de la météo en été. Côté recettes : nous enregistrons une augmentation de 11% par rapport à 2008. Côté personnel : nous avons employé cette année des jeunes étudiants très motivés et responsables ; je les en remercie. Vous verrez ci-dessous les 4 hôtesses d'accueil qui se sont relayées du 1er juin au 3 octobre dans un décor complètement remanié qui a été très apprécié par les campeurs.

Jacques MAZÉAS



Léna



Angélique, Harmonie, Rozenn

Travaux de voirie 2009

Adjoint à la Sécurité



Chaque année le budget de la commune consacre une somme importante aux travaux de voirie, soit pour cette année 2009 un total de 75 000 € inscrits au budget d'investissement. Ces travaux concernent essentiellement la réfection de routes et accessoirement de parkings, les travaux de busage et de curages de douves. A noter que ces derniers sont en grande partie assurés en régie par nos employés, de même que l'entretien des accotements et des talus. A ce sujet il est bon de savoir que des réflexions sont en cours quant à la limitation des passages d'automne. Est-il utile (et bon) de passer l'épaveuse deux fois par an dans tous les endroits ? Toute limitation engendrerait un gain de temps appréciable, une économie des machines et des hommes, et pourquoi pas, un avantage écologique : préservation de la flore et de la faune, même si un talus bien tondu offre sans doute un aspect plus agréable à l'œil ceci dans un plus grand respect de la biodiversité.

Le programme de voirie 2009 a permis de réaliser les travaux routiers suivants :

- chemin communal de Cabatous

reprofilage et mise en œuvre d'enrobé à 180 m² : 8 662 € HT

- accès au cimetière

réalisation d'un caniveau et de chaînettes en pavés vieilliss
fourniture et pose d'un tampon E U et mise en œuvre d'enrobé à 180 Kg/m² : 5 661 € HT

- Parking Yves Nonen (de la Mairie)

réalisation d'une purge à l'entrée
fourniture et pose de bordures sur 35,50 m
viabilisation pour futurs WC près de la poste
mise en œuvre d'enrobé sur tout le parking : 16 502 € HT

- Lotissement Saint Yves :

réalisation de sablage sur trottoirs et enduit bicouche sur voies, suite à l'effacement des réseaux.

- Lotissement Croas Névez :

réalisation d'un enduit bicouche sur voies, soit pour les deux opérations : 33 964 € TTC

Globalement les travaux d'investissement de voirie représentent une dépense totale de 75 932 € pour une prévision de 75 000 € au budget primitif.

Autres travaux :

- Fourniture et pose de buses et d'un branchement égoût route de Nantouar : 1 900 €
- Point à Temps (PAT)
- Reprise de l'ensemble du réseau communal touché par des dégradations ponctuelles localisées.
- Remise en ordre de la circulation piétonne entre le Bourg et Truzugal, ce qui représente 5 journées de PAT : 13 957 €
- Curage de douves : curage entre Le Tossen et Coadénec : 5 099 €

Soit un total de 20 956 € imputable à la section fonctionnement du budget 2009.

Pour information, sachons que Louannec possède 43,308 km de voirie répertoriés au dernier classement de la voirie communale réalisé en 2008 par les services de la DDE.

François LE BOZEC

Défibrillateur

Un deuxième défibrillateur est maintenant en service. Celui-ci est fixé dans le sas d'entrée de la salle de spectacle « Le foyer ».

Une nouvelle session de formation secouriste est envisagée en 2010.



Le Centre Communal d'Action Sociale



Adjoint aux Affaires Sociales et,
Vie associative et Sportives

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public communal intervenant principalement dans trois domaines :

- L'aide sociale légale qui, de par la loi, est sa seule attribution obligatoire.
- l'aide sociale facultative et l'action sociale, matières pour lesquelles il dispose d'une grande liberté d'intervention et pour lesquelles il met en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux.
- l'animation des activités sociales.

A l'échelon local, la compétence s'exerce sur le seul territoire de la commune. Le Centre communal d'action sociale est une personne morale de droit public. Il a une autonomie de gestion, même s'il est rattaché à une collectivité territoriale.

Le Centre communal d'action sociale dispose d'un budget autonome.

Ces ressources proviennent de dons et essentiellement de la subvention communale qui constitue l'apport obligatoire au fonctionnement du CCAS.

Le CCAS a, depuis de longue date, financé le voyage des anciens. Même si une participation est demandée aux personnes, la municipalité met chaque année la main au portefeuille pour compléter le budget des voyages.

Depuis quelques années, l'organisme de gestion des voyages n'est plus local et ses prix ont régulièrement augmenté au détriment de la qualité.

Le voyage sur la journée, le temps passé assis pour le déplacement, le repas toujours assis, les marches obligatoires sur les lieux des visites, la station debout, statique et prolongée au cours de ces visites sont autant de handicaps pour des personnes dont les aptitudes physiques sont réduites. Ces personnes se sentent obligées de décliner l'invitation.

La commission CCAS lors de sa dernière réunion du 24 octobre a décidé, en remplacement de la sortie du maire, de proposer des après-midis récréatifs avec passage de documentaires, films, photos ou autres projections vidéo. Cette partie sera suivie d'un goûter sur un créneau horaire de 2H30 à 3H00. Ainsi les personnes à mobilité réduite pourront profiter sur un laps de temps court, des activités proposées par le CCAS.

Dans ce cadre, le Comité d'Animation de Louannec (C.A.L) a le projet d'équiper le foyer d'un projecteur vidéo full HD avec grand écran. Cette installation sera à disposition moyennant quelques informations quant au fonctionnement et à la mise en œuvre.

Jean-Marc FABRE

Bibliothèque municipale

*Le temps de vivre
c'est aussi des livres pour tous
le temps pour soi de lire des livres
le temps de raconter des histoires aux petits*

**240 livres achetés
pour vous en 2009**

par la bibliothèque municipale de LOUANNEC
et qui viennent s'ajouter au stock de 3000 livres
et aux prêts du Bibliobus des Côtes d'Armor

alors, venez choisir vos lectures en famille

le samedi de 10h30 à 12h (toute l'année)
et le mercredi de 16h30 à 18h (sauf vacances scolaires)

inscriptions gratuites pour les louannécains
empruntez jusqu'à 3 livres par lecteur pour 3 semaines maximum

l'équipe de bénévoles à votre service.



Compte-rendus des Conseils Municipaux

Conseil du 15 Mai 2009

■ Adhésion à la démarche Infra POLMAR

La pollution du MSC Napoli, qui a touché les côtes trégorroises en janvier et février 2007 a provoqué une prise de conscience dans la nécessité de se préparer à la gestion des pollutions maritimes, au niveau communal et intercommunal.

A la suite de cette pollution, la préfecture des Côtes d'Armor a souhaité engager un partenariat avec Vigipol pour lancer des démarches Infra Polmar au sein du département.

La réflexion a débouché sur l'élaboration d'un outil opérationnel ayant vocation à répondre aux questions des collectivités en cas de gestion d'une pollution maritime.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion de la commune dans la démarche Infra Polmar qui aura pour objet de préparer et d'organiser la gestion des pollutions maritimes
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la préparation de cette démarche
- Nomme comme référent élu Jean-Pierre MORVAN et référent technique Ludovic JONAS

■ Programme de voirie 2009

Monsieur le Maire rend compte de l'appel d'offres pour la voirie 2009

- programme en émulsion : marché accordé LTA pour 33 964,31 Euros TTC à Saint Yves et Croas Nevez
- programme enrobé : marché accordé Bourgeois Pichard pour 35 615,09 Euros TTC de la route du Tossen au cimetière, à Cabatous et au parking de la mairie.

Unanimité pour la réalisation des travaux.

■ Propositions du syndicat départemental d'électricité

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal de différentes propositions du SDE (coût restant à la charge de la commune) :

- Kerespertz 2 : réseau électrique basse tension 28 600 Euros
- Éclairage Public 15 180 Euros
- Travaux de génie civil pour le gaz environ 12 600 Euros
- Avenue des Feux du Large : remplacement d'un foyer (lampadaire) : 660 Euros
- Route du Croajou : remplacement d'un foyer : 132 Euros
- Route de Perros : remplacement d'un foyer : 450 Euros
- Camping : remplacement de feux clignotants :

720 Euros

- remplacement de deux foyers : 3840 Euros
- Rue des écoles : remplacement prise de courant 132 Euros

Vote à l'unanimité pour le Maire à signer ces devis et à faire effectuer les travaux.

■ Intégration dans la voirie communale

Suite à la délibération du 04 avril 2008, le dossier de concertation concernant le classement des voiries des lotissements La Vallée, Jardellec, Kermeur et Jacques Cartier, n'ayant donné aucune réclamation, il est possible d'intégrer définitivement ces voies.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

■ Rénovation des courts extérieurs de tennis

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil des devis de rénovation des 2 courts de tennis extérieurs et de la décision de la commission des travaux qui a retenu la société Alvete pour un montant de 8 453,13 Euros TTC y compris la fourniture et la pose de 2 paires de fourreaux pour poteaux ronds.

Unanimité pour la remise en état des courts de tennis

Quant au «terrain rouge» il sera demandé un devis supplémentaire à la société Alvete. Le conseil autorise Monsieur le Maire à faire procéder à ces travaux sur ce terrain si le devis entre dans les prévisions de dépenses inscrites au budget primitif.

■ Aménagement du parking Nonen

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les possibilités d'aménagement du parking Nonen

- liaison unidirectionnelle entre parking Nonen et parking derrière la salle des fêtes avec priorité aux piétons La vitesse serait limitée à 10 km/H et la voie serait étroite

- création de toilettes publiques

- création d'un local pour les adolescents au bout des terrains de tennis de 3 m sur 6

Le conseil municipal prend acte de ces possibilités et décide à l'unanimité de la réalisation des travaux.

■ Prix de vente des terrains de Kerespertz

Monsieur le Maire demande au conseil de fixer le prix de vente des terrains de Kerespertz 2.

Après débat le conseil municipal a fixé à l'unanimité le prix de vente des terrains à 73 euros le m² TTC.

Complément d'information : le coût de l'évacuation des eaux pluviales est estimé à 50 000 euros.

■ **Modification du PLU : ZONE 1 Nas**

Un propriétaire ayant l'intention de créer un lotissement privé sur ses terrains, Monsieur le Maire propose de passer la zone 1 NAs en zone NAr et modifier le PLU en ce sens.

Après discussion sur l'utilité d'un nouveau lotissement, il a été décidé de reporter cette délibération au prochain conseil municipal, après la commission urbanisme du 18/05/09.

■ **Projet d'effacement de réseaux et servitude de passage Villeneuve**

Deux propriétaires habitant la Villeneuve souhaitent que la route d'accès à leur maison, qui est privée, soit fermée. Il existe un autre accès public mais il est actuellement peu praticable (pente très importante). Ces propriétaires acceptent d'attendre la réalisation de travaux de sécurisation du chemin d'accès public avant de fermer leur route au public.

Le conseil municipal accepte que le maire signe une convention de servitude de passage avec ces deux familles pour la partie allant du futur escalier au chemin du littoral.

■ **Questions Diverses**

- **Droit de préemption** : un terrain de 9309 m2 (en zone NA) est vente pour une somme de 3620 euros + frais de négociation et d'études. Le Maire expose la nécessité de faire valoir le droit de préemption pour ce terrain.

- Chemin du littoral, la DDE a été relancée, le sous-préfet devrait venir en juin.

- **Rond-point de Kerespetz** : demande de subvention au Conseil Général via LTA.

- Approbation des charges transférées au 1er janvier 2008 (1)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve les conclusions de la commission d'évaluation des transferts de charges du 11 décembre 2008 relatives :

- * à l'évaluation définitive de la compétence "Syndicat mixte du bassin versant Jaudy-Guindy-Bizien"

- * à la révision de l'attribution de compensation transports ville de Lannion (prise en compte de l'incidence du nouveau régime applicable aux virements internes en matière de TVA à compter de l'année 2007).

Impute annuellement à compter du 1er janvier 2009, les montants découlant des transferts définitifs sur les attributions de compensation de chaque commune.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes leurs pièces administratives s'y rapportant.

- **Liaison entre les deux parkings** : coût de l'enrobé, avenant au marché 2529,54 Euros.
Vote à l'unanimité du conseil municipal.

- **Signalétique dans le bourg** : budget prévu 7 000 Euros.

- **Le contrat de balayage des rues à revoir** : augmentation des heures de passage et nécessité d'une balayeuse plus étroite.

- **Aménagement de l'Algéco de l'école** : deux fenêtres côté rue, un chauffe eau, deux wc (2805,52 Euros).

- **Cale de Nantouar** : suite aux intempéries il était nécessaire de la consolider. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Bourgeois Pichard pour un coût de 3 665,74 Euros.

• **Motion pour l'école maternelle :**

Le Conseil Municipal prend acte de la volonté du Ministre de l'Education Nationale de ne pas changer les conditions d'accès à la scolarisation pour les enfants de 2 ans.

Le Conseil Municipal regrette que les prévisions d'effectifs arrêtées par les services du Rectorat d'Académie et des inspections académiques minorent systématiquement la réalité démographique de nos communes et limitent de fait artificiellement la capacité d'accueil des établissements.

Alors que toutes les politiques publiques, notamment celles de nos communes sont aujourd'hui mobilisées pour amortir les conséquences de la crise économique qu'affronte notre pays, cette imitation artificielle de la capacité d'accueil des écoles laisserait des jeunes ménages sans solution.

Une manifestation à l'école maternelle par les parents d'élèves a eu lieu le 05/05/09 elle consistait à occuper l'école pendant une heure pour soutenir la motion pour l'école maternelle.

- **Totem de la ZA de Mabiliès** : une demande va être déposée à LTA pour un totem regroupant les différentes entreprises présentes sur la zone artisanale de Mabiliès.

- **Chantier Mangard** (chantier non achevé rue des Ecoles) : Le Maire précise que plusieurs tentatives pour joindre le propriétaire se sont soldées par un échec.

Conseil du 1^{er} Juillet 2009

■ Tarifs épicerie camping

Le Conseil Municipal accepte les propositions de tarifs de la commission Camping pour les produits d'épicerie vendus au Camping municipal durant la saison estivale 2009.

■ Pass Foncier

Le conseil municipal prend acte de la proposition de délibération soumise par LTA à toutes les communes.

DELIBERATION POUR LES COMMUNES DE LANNION TREGOR AGGLOMERATION
DELIBERATION DE PRINCIPE SUR LE DISPOSITIF « PASS FONCIER »

VU la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement ;

VU la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion et ses décrets d'application.

VU le programme local de l'habitat arrêté par délibération du Conseil Communautaire Lannion Trégor Agglomération du 12 février 2008 ;

VU les délibérations du Conseil Communautaire de Lannion Trégor Agglomération du 21 avril 2009 et du 23 juin 2009 portant création de la subvention PASS FONCIER aux ménages primo-accédant susceptibles d'être éligibles au dispositif.

Considérant l'objectif 1 « Garantir la mixité sociale et générationnelle de la population », action 3 « favoriser l'accession à la propriété des jeunes ménages » du programme local de l'habitat ;

Considérant l'intérêt à favoriser l'installation de jeunes ménages sur notre territoire communal et intercommunal qui répondent aux caractéristiques suivantes :

- Etre primo-accédant de sa résidence principale
- Disposer de ressources inférieures aux plafonds PSLSA ;
- Bénéficier d'une aide à l'accession sociale à la propriété attribuée par une ou plusieurs collectivités territoriales ou groupement de collectivités territoriales du lieu d'implantation du logement.

Considérant le mécanisme du dispositif, à savoir que l'aide de la collectivité permet aux ménages primo-accédant d'accéder à :

- Un portage du coût du foncier, sur la période de remboursement du coût de la construction du logement
- Une taxe sur la valeur ajoutée à taux réduit (5,5%) sur le coût de la construction et le coût du terrain (avantage fiscal) ;
- Un prêt à taux zéro majoré, voire doublé dans le cadre du plan de relance.

Considérant les principaux critères locaux d'éligibilité à l'aide PASS FONCIER :

- Coût du terrain fixé à 40 000 € maximum taxe sur la valeur ajoutée comprise ;
- Coût de la charge foncière maximum (logement collectif) fixé à 15 000 € par logement.

A noter que l'ensemble des critères est consolidé au règlement des modalités d'instruction, de calcul et de versement de la subvention « PASS FONCIER » pris par arrêté du Président de Lannion Trégor Agglomération.

Le conseil municipal prend acte de l'application du dispositif du PASS FONCIER à l'échelle du territoire intercommunal et émet un avis favorable à l'unanimité sur l'application du dispositif du PASS FONCIER sur le territoire communal de la commune de LOUANNEC.

■ Acquisition de terrain au Poulajous

Le conseil municipal entérine la nécessité d'acquérir des terrains au Poulajous d'une superficie de 37.117 M2 au prix de 5 € le M2. Les plans de situation des terrains en question sont exposés au conseil municipal.

■ Proposition du Syndicat Départemental d'Electricité (SDE)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis du SDE et à faire effectuer les travaux pour le remplacement d'un foyer d'éclairage. Le devis est de 564 € à la charge de la commune.

■ Rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité de l'eau

Le conseil municipal prend connaissance du rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité de l'eau. L'eau distribuée pendant l'année a été dans l'ensemble de bonne qualité et conforme aux exigences réglementaires. Le rapport est disponible pour consultation en Mairie.

■ Rapport annuel 2008 sur l'assainissement collectif

Le conseil municipal prend connaissance du rapport annuel 2008 sur l'assainissement collectif. Louannec contient 1188 abonnés à l'assainissement pour 2650 habitants en 2008.

Un abonné consommant 120m3 paye sur sa facture

- pour le service eau potable : 248.39 € ;
- pour l'assainissement collectif : 247.47 €.

■ Indemnisation NAPOLI

Le conseil municipal accepte la proposition d'indemnisation pour la commune de LOUANNEC suite à la pollution engendrée par le MS NAPOLI d'un montant de 3 269,07 € vérifié par Vigipol.

■ Création d'un emploi d'apprenti

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande d'un contrat d'apprentissage effectuée par une jeune fille de Louannec au Restaurant Scolaire. Il s'agit d'un agent reconnu travailleur handicapé et qui a effectué deux stages au restaurant scolaire.

Le bilan des stages a été très positif tant pour la commune que pour elle.

Il est donc proposé un contrat d'apprenti de deux ans en tant qu'agent de collectivité.

Durant la 1ère année, l'apprenti perçoit 41% du SMIC et 49 % durant la seconde année. Une aide de 4000 € par an sur environ 6000 € de frais peut être obtenue pour ce contrat d'apprentissage.

■ **Renouvellement du Ti Pass**

Le Département des Côtes d'Armor a mis en place, à la rentrée scolaire 2008-2009, un dispositif dénommé "Ti' Pass". Il vise à favoriser l'accès des jeunes à l'offre territoriale culturelle et sportive. Il est proposé aujourd'hui de le reconduire.

Ce dispositif a pour objet de faciliter l'engagement citoyen et la construction du libre arbitre des jeunes costarmoricains.

Ce dispositif fait l'objet d'une convention annexée à la présente délibération qui détaille de manière exhaustive le dispositif et son mode de fonctionnement.

Considérant l'intérêt pour les jeunes visés par le dispositif et domiciliés sur le territoire communal de pouvoir bénéficier du dispositif sur notre commune ;

Considérant l'intérêt pour les associations communales de pouvoir accepter ce dispositif pour les accueillir.

Ce dispositif vise les élèves de 6ème pour un montant de 50 € et les élèves de 5ème pour un montant de 30 €.

Le Conseil Municipal approuve le dispositif "Ti' Pass" et autorise le Maire à signer les conventions afférentes avec le Conseil Général d'une part et avec les Prestataires locaux d'autre part.

■ **Questions Diverses**

- Choix de l'architecte de l'école maternelle

Suite à un cahier des charges rédigé par une commission ad hoc constituée par le Maire et le Conseil Municipal, une consultation a eu lieu pour le choix de l'architecte du projet de la future école maternelle.

La consultation s'est terminée le 22 mai et quatre candidats (Méta, Fauquert, Drodolot et Fred Petr) ont été retenus pour une audition le lundi 29 juin devant la commission.

Le Conseil Municipal est amené à voter sur les différentes candidatures et propose de retenir le cabinet « Philippe Fauquert Architectes ».

- Demande de création d'un nouvel emplacement taxi sur la commune

M. Rouzaut (ambulance Perrosienne) demande la création d'un nouvel emplacement de taxi sur la commune de Louannec. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande.

- Vente d'une barre à tondeuse
Le Conseil Municipal propose de vendre une barre à tondeuse pour un montant de 320 €.

- Décision modificative de 5000 € pour l'équipement informatique de la mairie

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité une demande modificative de 5000 € pour l'équipement informatique de la mairie.

- Jean Nicolas donne lecture d'un courrier du collège de Perros-Guirec à propos de la vétusté des locaux adressé au Président du Conseil Général.

- Débat du CM concernant l'implantation de l'abri jeunes derrière les terrains de tennis suite à la présentation faite en réunion de groupe le lundi 29 juin 2009. Avis favorable du CM pour continuer les démarches à l'unanimité moins une abstention.

- Débat du CM concernant l'implantation de l'espace pour les jeux enfants. Le budget prévu comporte un dépassement par rapport aux prévisions initiales de 5000€. Le CM donne un avis favorable pour l'implanter près de la noue paysagère de Penker et pour continuer le projet malgré le dépassement de budget possible.

- Gervais Egault informe le CM sur les effectifs de l'école donnés lors du conseil d'école. Les effectifs prévisionnels pour la rentrée prochaine sont les suivants :

- Ecole Maternelle : 94 enfants (116 en 2008/2009) ;

- Ecole Primaire : 175 enfants (168 en 2008/2009).

On note une baisse relative dans les effectifs de l'école maternelle.

Conseil du 4 Septembre 2009

■ **Cheminement piétons et cycles**

Mabiliès-Bourg : convention d'occupation du domaine public départemental

M. le Maire donne connaissance au Conseil du courrier de M. le Président du Conseil Général et d'une proposition de convention pour occupation du Domaine public Départemental et pour utilisation d'une route départementale.

Après délibération le conseil municipal autorise M. le Maire à signer cette convention.

■ **Droit de préemption urbain renforcé**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Louannec s'est dotée d'un droit de Préemption simple, mais sont exclus de ce D P U simple les immeubles construits depuis

moins de 10 ans et les biens et droits immobiliers dont le règlement de copropriété date de plus de 10 ans .

Après délibération, le conseil vote à l'unanimité : la commune se dote d'un droit de Préemption renforcé.

■ **Propositions du Syndicat Départemental d'Electricité**

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la proposition du SDE concernant le remplacement d'un foyer au Camping de Louannec : 900 € resteront à la charge de la commune.

Le SDE a procédé au recensement des travaux réalisés par les communes sur leur patrimoine bâti pouvant rentrer dans le dispositif des certifi-

cats d'énergie et 1 million d'euros est attribué aux Côtes d'Armor. Une demande de dossier sera faite.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à négocier avec le SDE la valeur d'une cession éventuelle auprès d'un fournisseur et à procéder au remplacement d'une lampe au camping.

■ **Taxe de séjour 2010**

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des propositions de taxe de séjour pour l'année 2010.

Cette taxe, applicable du 1er avril au 30 septembre de l'année en cours, aura un montant variant de 0.30 € à 1.30 € par jour et par personne adulte. Sont concernés les campings, hôtels, gîtes meublés et ruraux, chambres d'hôtes. Pour les mobil homes privés la taxe de séjour est fixée forfaitairement. Cette proposition est entérinée à l'unanimité.

■ **Déclassement d'une parcelle et échange de terrains venelle du Truzugal**

M. le Maire expose au Conseil la nécessité de procéder au déclassement de la parcelle AB 434 (11ca). Cette parcelle sera ensuite cédée à M. LE MERLE qui en échange, cèdera à la commune une parcelle cadastrée AB (1a 93ca). La régularisation de la situation permettra la signature d'un acte notarié.

Par ailleurs, M. BROCHEN vend à la commune une parcelle de terrain cadastrée AB 433 (2 ca) pour l'euro symbolique.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le déclassement de la parcelle et sa cession, et l'acquisition auprès de M. BROCHEN, les frais de bornage et de notaire étant à la charge de la commune à raison de 1/3.

■ **Décisions Modificatives**

A la demande du percepteur, M. le Maire donne connaissance au Conseil des décisions modificatives nécessaires sur les budgets Assainissement Amortissement des subventions (9459.41 €) et Commune DDE pour mouillages de Nantouar (2381.54 €).

■ **Réfection des vitraux de l'église**

M. le Maire donne connaissance au conseil du devis de réfection des vitraux à l'église de l'Atelier Budet de Quintin d'un montant de 2012.85 euros, travaux non pris en charge par les assurances car non protégés par un grillage.

Après délibération, le Conseil accepte la réfection des vitraux cassés et en assumera la dépense.

■ **Classe de voile de l'école élémentaire**

M. le Maire donne connaissance du courrier du Président du CAEL, sollicitant une convention

avec la commune de Louannec pour l'embauche et l'organisation d'une classe de voile pour l'école élémentaire sur Le Lenn en septembre 2009. Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité.

■ **Questions Diverses**

• **Courrier du Conseil Général de demande d'avis relatif à la demande du GAEC BODIOL sollicitant la cession d'une portion de l'ancienne voie ferrée départementale.**

La commission sentiers-environnement se rendra sur place et une réponse sera faite avant le 24 septembre afin de respecter les 2 mois de délai.

• **Courrier du Conseil général relatif aux travaux au collège de Perros-Guirec.**

Un premier courrier avait été adressé le 17 juin 2009 pour faire état de la vétusté des menuiseries extérieures et la demande de rénovation des sanitaires. Le collège n'ayant pas été retenu pour des travaux à entreprendre en 2010 après réattribution des fonds, un nouveau courrier a été envoyé le 20 août 2009.

• **Assurances**

Les contrats sont revus tous les 3 ans. Groupama a été retenu pour toutes les assurances excepté la protection juridique Approuvé à l'unanimité.

• **Terrains en zone humide**

M. le Maire rappelle au conseil que la commune a l'intention de faire l'acquisition de terrains pour réaliser le futur lotissement du Poulajou (logements sociaux). Sur les terrains pressentis, des carottages ont été réalisés et de nouvelles zones humides ont été répertoriées (1 hectare). M. le Maire rappelle que les zones humides sont une réserve en cas d'inondations : zone «tampon». Ces espaces sont ainsi définis par la Loi sur l'eau et sont soumises au contrôle de la police de l'eau car elles constituent un patrimoine naturel en raison de leur richesse biologique et des fonctions naturelles qu'elles remplissent.

La question qui se pose aujourd'hui est : faut-il faire l'acquisition de l'ensemble, à quel prix, une quasi promesse de vente ayant été faite ? M. le Maire propose de rencontrer le propriétaire M. MORVAN.

• **Aménagement du jardin du souvenir au cimetière**

Le conseil accepte à l'unanimité le devis présenté (2296.30 euros TTC) pour réaliser les travaux à savoir le nettoyage et la peinture du mur extérieur.

• **Référendum pour la poste**

Ce référendum sera organisé le 3 octobre 2009.

• **Poste d'agent technique**

Le conseil municipal décide d'embaucher définitivement à ce poste Mr Le Saux travaillant à la commune depuis 3 ans.

• **Démission de deux membres de la commission scolaire école maternelle et d'un membre de la commission urbanisme et nomination de leurs remplaçants**

Les démissions de Mme Agnès MELIN et M.

David LANDAIS de la commission affaires scolaires et de Mme Agnès MELIN qui démissionne de la commission urbanisme sont acceptées. Mme Sonia GUYON intègre la commission affaires scolaires et M. VAISSIE la commission urbanisme.

Conseil du 21 Octobre 2009

■ **Rapport d'activités LTA**

Mr le Maire présente Mr Le Jeune, Président de Lannion-Trégor Agglomération. Ce dernier donne au conseil le compte-rendu du rapport d'activités 2008, sur lequel les conseillers posent des questions et s'informent.

■ **Projet du Poulajous**

J. Nicolas rappelle la situation sur l'avancement du dossier. Les terrains que la commune projetait d'acquérir sont pour partie en zones humides, l'achat en est donc suspendu pour l'instant. Pour s'assurer la viabilité du projet, une étude sera demandée à un cabinet privé.
Approbation à l'unanimité.

■ **Renouvellement d'un contrat groupe assurance statutaire**

Présenté par le Centre Départemental de gestion des Côtes d'Armor.
Approbation à l'unanimité

■ **Indemnité d'éviction**

à Mr et Mme Pezron pour le terrain cadastré A 424 au lieu-dit Kerambellec d'une superficie de 9309 m2 pour un montant de 3295,38 €.
Approbation à l'unanimité

■ **Assainissement d'Ar Vouster**

J. Nicolas donne au Conseil Municipal connaissance du dossier de consultation des entreprises (DCE) pour le programme d'assainissement présenté par la DDEA. Il rappelle que certaines communes sont bien équipées en assainissement collectif : Lannion à 90%, Louannec vient au second rang avec 85%. Pour bénéficier de subventions encore quelque peu avantageuses, les travaux doivent être exécutés rapidement. 200 000 € sont affectés sur une ligne budgétaire à cet effet.

Approbation à l'unanimité.

■ **Servitude de passage sur le littoral**

J. Nicolas résume la situation et évoque la proposition de convention et les travaux pour une réouverture de la servitude de passage. Le chemin est à retracer entre le phare de Nantouar et Pen an Hent Nevez et une réunion entre riverains, mairie et DDEA est

envisagée.

Les travaux s'élèveraient selon la DDE à environ 30 000 € dont 50% à la charge de l'Etat, les entreprises seront sollicitées pour établir des devis.

Approbation à l'unanimité.

■ **Accès sur le chemin du littoral à La Villeneuve**

Un escalier est prévu pour éviter la descente dangereuse d'accès au chemin du littoral.

Coût : 10 000 € dont 6 900 € pour l'escalier métallique et 3 000 € de terrassement et d'aménagement du chemin. Une servitude de passage sera négociée avec le propriétaire concerné.

Approbation à l'unanimité.

■ **USPL**

Dans un courrier adressé à Mr le Maire, l'USPL souhaite créer un emploi associatif à mi-temps pour un coût total de 10 000 € qu'il compte financer par l'apport de subventions :

CG : 4 000 €

Perros-Guirec : 2 000 €

Louannec : 2 000 €

et par leur propre contribution de 4 000 €.

J. Nicolas propose de contacter le Président et d'ajourner la décision.

■ **Groupement d'achat pour les produits bio**

G. Egault propose de participer à un groupement d'achat de produits bio organisé par LTA.
Approbation à l'unanimité.

■ **Règlement du lotissement Kerespertz 2**

Bien qu'ayant donné son accord sur le règlement de ce lotissement il y a quelques mois, la DDE souhaite que soient corrigés plusieurs paragraphes. C. Bouvier, après avoir expliqué les points litigieux, propose de rencontrer les ingénieurs de la DDE pour rédiger les corrections demandées et de les proposer dans une modification de règlement.

Approbation à l'unanimité

L'école maternelle

Le projet d'école neuve est déjà bien avancé.

En attendant, la rentrée 2009/2010 s'est faite dans la bonne humeur : 97 élèves ont rejoint les 4 classes de l'école.



*Madame Evelyne PINSON
accueille les 26 «Grande Section»*



*Mesdames Marie-Thérèse SALAÜN et Marylène LELAY
accueillent les 23 «Toute Petite» et «Petite Section»*



*Mesdames Catherine REMARS et Christine VANNIER se partagent les
36 «Moyenne Section» et 10 «Petite Section»*



*Les enseignantes sont « épaulées »
par l'équipe des ATSEM*

Le lundi 21 septembre, sous un grand soleil, toutes les classes se sont rendues en car, au sentier musical de Cavan. Cette première sortie, dont le coût a entièrement été pris en charge par la commune, « amorce » le travail sur les sons et le bruit, que chaque classe déclinera, tout au long de l'année, selon ses goûts.



L'école élémentaire

Une rentrée pluvieuse dans une école fleurie.

Jeudi 3 septembre, l'ensemble des élèves faisaient leur rentrée, très impatients de connaître leur classe, leur nouvelle maîtresse et suspense jusqu'à l'appel... Est-ce qu'on va retrouver les copains dans sa classe ?

Au vu de l'évolution des effectifs, cette rentrée s'est faite avec l'ouverture d'une septième classe. La moyenne des effectifs frôle néanmoins les 25 élèves par classe. Mme Isabelle Quemper est venue compléter l'équipe pédagogique stable depuis déjà quelques années.

Dès la rentrée, les projets mis en place en juin dernier ont démarré. Chaque classe a ses propres projets, mais nous avons aussi des projets interclasses en commun. Ces derniers permettent de nombreux échanges entre collègues, sont très fédérateurs et contribuent à garder une bonne ambiance d'école.

Aussi vais-je vous les présenter en détails par classe.



CP :

- «Dansécole»: un spectacle au Carré Magique « Farfalle » le 26 novembre
- Une création avec une classe de Trestel.
- Une présentation sur la scène du Carré Magique le Jeudi 20 mai 2010
- Une présentation aux parents d'élèves au Foyer
- «Tatoulu», critique littéraire en lien avec la grande section de maternelle
- Piscine : ce premier trimestre chaque vendredi jusqu'au 27 novembre de 14 h 30 à 15 h 15 dans l'eau.
- Prévention des risques domestiques : spectacle « Bobo Doudou » à la salle des fêtes

de Rospez le 16 novembre.

CE1:

- Théâtre : un spectacle à la passerelle à St Brieuc : « Abeilles, habillez-moi de vous » le vendredi 22 janvier
- Une création en théâtre avec l'OCCE
- Une présentation à Guingamp et aux parents au foyer
- Piscine : ce premier trimestre chaque lundi jusqu'au 23 novembre de 14 h 30 à 15 h 15 dans l'eau.
- Prévention des risques domestiques, spectacle « Bobo Doudou » à la salle des fêtes de Rospez le 16 novembre.

CP/CE2 :

- Piscine avec la classe de CP le vendredi après-midi.
- «Tatoulu» en lien avec les grandes sections pour les CP ainsi que pour les CE2.
- Spectacle « Le carré curieux » au Carré Magique le 18 Mars 2010.
- Projet cirque.
- Une création.
- Une présentation le mardi 25 Mai 2010 au Carré Magique.

CE1/ CE2 :

- Piscine : ce premier trimestre chaque lundi jusqu'au 23 novembre de 14h 30 à 15h 15 dans l'eau.
- Projet cirque avec une création, un spectacle et une présentation sur la scène du Carré Magique à Lannion.

CM1 :

- Voile et découverte du milieu marin (tous les CM1 de l'école)
- Pêche en mer (tous les CM1 de l'école)
- «Tatoulu»
- Spectacle : «Les nuits polaires» (Mardi 5 janvier)

CM1/ CM2:

- «Tatoulu»
- Spectacle « Les saisons de Rose Marie »
- Rencontre sportive « course longue » sur le stade de Park Nevez à Lannion jeudi 22 Octobre.
- Une conférence avec « Monde et nature »

sur le thème suivant : «terre vivante, l'odyssée des continents» (séismes, volcans et formation des montagnes)

- Kayak au 3^{ème} trimestre pour les CM2.

CM2 :

- Kayak, 6 séances au premier trimestre,
- Spectacle « Les saisons de Rose Marie » le 4 Mai à Trébeurden
- «Tatoulu»
- Rencontre sportive « course longue » sur le stade de Park Nevez à Lannion jeudi 22 Octobre.

Projets collectifs :

- Participation pour 4 classes du CE2 au CM2 aux journées Sciences et Ethique, découverte 2009 (proposé et financé par la mairie).
 - Le thème : «changement climatique et énergies renouvelables en mer»
 - Une conférence sur l'origine des marées au Planétarium
 - Une visite de l'aquarium de Trégastel
 - Une découverte des moulins à marées (Ploumanac'h et Trégastel)
 - Une animation sur les satellites de surveillance des océans au Musée des Télécoms
 - Une dégustation de produits culinaires à base d'algues a été proposée par le lycée hôtelier Jeanne d'Arc de Lannion en partenariat avec Algaïa. Celle-ci a été faite à l'école.



- Projet musique : cycle de 10 séances par classe avec une intervenante de l'école de musique SIVU, école de musique du pays des estuaires, qui commencera le lundi 9

novembre.

- Projet danses traditionnelles avec un fest deiz au foyer où les parents seront les bienvenus pour se joindre à la danse. Jean-Luc Thomas à la flûte traversière et Yvon Riou à la guitare animeront cet après-midi.
- «Toutes voiles dehors» pour la 9^{ème} édition du 17 Juin au 30 Juin 2010 pour tous les CM1 et CM2.



- Spectacle de Noël offert par la Communauté d'Agglomération : «Autour de Violette», chanson, semaine du 14 au 18 décembre.
- Journal de l'école.
- Sortie vélo pour l'ensemble des CM jusqu'au golf de St Samson sur la commune de Pleumeur Bodou
- Cité des Télécoms : CM1, CM1/ CM2, CE1.

Je terminerai en remerciant une fois de plus nos partenaires financiers : la municipalité toujours à l'écoute et le CAEL, Comité d'Animation des Ecoles de Louannec. Aussi j'en profite pour remercier les parents d'élèves toujours présents pour accompagner les classes lors des sorties pédagogiques.

Aussi, je remercie le personnel communal, souvent dans l'ombre, mais qui joue un grand rôle dans la qualité de préparation des classes et nous permet de faire une rentrée dans une belle école.

Je souhaite une excellente année scolaire à tous.

Christiane MALACARNE

Le Comité d'Animation des Ecoles de Louannec aide au financement des activités pédagogiques des écoles publiques maternelle et primaire. Pour subventionner ces activités dont tous les enfants bénéficient, les parents membres du CAEL montent durant l'année diverses manifestations internes et externes à l'école : bourse aux jouets, repas déguisé, loto, kermesse, etc... Outre récolter des fonds, le but du CAEL est également de créer des animations sur Louannec pour et avec les enfants. L'Assemblée Générale de septembre a permis d'intégrer de nouveaux parents au sein du bureau et dans l'organisation des diverses manifestations pour l'année 2009-2010.

Les manifestations programmées pour cette nouvelle année scolaire sont les suivantes :

- Nov/Déc 2009 : Loto du champagne, Vente de sapins de Noël
- 13 Novembre 2009 : loto des marmots,
 - 29 Novembre 2009 : bourse aux jouets,
 - 22 Janvier 2010 : spectacle,
 - Mai 2010 : Tombola,
 - 6 Juin 2010 : Kermesse,
- et en association avec le CAL :
- Avril 2010 : vide-greniers au camping
 - 21 Juin 2010 : fête de la musique.

Les projets des écoles sont nombreux et le soutien financier de l'association permet d'offrir à tous les enfants, des sor-

ties à prix réduit pour les familles ou du matériel supplémentaire qui améliore la vie dans les classes. L'an passé le CAEL a partiellement financé les ateliers cirque en maternelle, les classes de voile et de kayak, la pêche en mer, différentes sorties au Carré Magique, des séances de musique...

Le CAEL s'est doté en 2009 d'un tout nouveau site Internet <http://lecael.free.fr/>. Chacun peut y trouver les informations pratiques, notamment les dates des différentes manifestations, les news et les contacts. Ne manquez pas le blog pour échanger sur la vie de l'association, la galerie de photos ni les liens vers nos différents partenaires.

Pour l'année 2009-2010, le CAEL est composé de membres dont le bureau est le suivant :

Président : Daniel Abgrall

Tél 02.96.49.05.97 – ds-abgrall@wanadoo.fr

Vice Président : Sylvain Marrec

Trésorier : Jean-Philippe Higelin

Trésorier adjoint : Thierry Evano

Secrétaire : Sylvie Péran

Secrétaire adjointe : Agnès Melin

N'hésitez pas à les contacter, soit directement, soit en passant par le site CAEL. Merci de soutenir et de participer aux manifestations du CAEL.

Le bureau du CAEL

FCPE : Le congrès départemental de la FCPE à Louannec

Le 14 novembre dernier s'est tenu à Louannec le congrès départemental de la FCPE. L'occasion de revenir sur cette association de parents, ses valeurs, son organisation et ses actions.

Qu'est ce que la FCPE ?

La FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des écoles publiques) fonde son action sur les valeurs républicaines de liberté, solidarité, laïcité, gratuité et égalité d'accès à l'éducation et à la culture. Fort de ses 300 000 adhérents et ses 65 000 parents d'élèves élus, elle se targue d'être la plus représentative des associations de parents d'élèves.

La FCPE est présente dans de nombreuses instances participatives : dans les écoles, collèges et lycées (conseils d'école et d'administration, conseils de classes, conseil de discipline...), au niveau départemental (conseil départemental de l'éducation nationale CDEN, commissions d'appel et d'affectation, ...), au niveau régional (conseil académique de l'éducation nationale CAEN, ...).

Son organisation

La FCPE est organisée en 4 structures.

Le conseil local regroupe les adhérents d'une même école ou d'un même établissement (10 000 conseils locaux).

Le conseil départemental FCPE (CDPE) rassemble tous les conseils locaux d'un même département.

Les conseils départementaux d'une même région se réunissent au sein du comité régional.

Enfin, la fédération nationale fédère tous les CDPE.

Le CDPE 22

Le conseil départemental 22, qui organisait son congrès à Louannec, représente 55 conseils locaux pour environ 2500 adhésions. Cette année, il a (entre autres) apporté son soutien au mouvement des lycéens, à la « Nuit des écoles » ou encore au collectif « Maternelles en danger ». Lors du congrès national, il a aussi soutenu les motions pour le maintien de l'accueil des enfants dès l'âge de 2 ans, le rétablissement des BEP en trois ans ou encore l'arrêt du fichage et la répression de la jeunesse.

Le conseil local FCPE de Louannec

L'un des rôles du conseil local FCPE de Louannec est de présenter des candidats aux élections des représentants des parents aux conseils d'école. Ses élus ont aussi été associés aux travaux de la commission « Nouvelle école maternelle », au même titre que les enseignants ou les ATSEM.

Un autre rôle du conseil est d'informer les parents d'élèves. A ce titre, il propose un article au bulletin municipal, diffuse des tracts ou organise des réunions d'informations (ex : « Soutien scolaire et RASED » en novembre 2008).

Enfin, le conseil local a relayé les actions nationales au niveau local en occupant l'école maternelle dans le cadre du collectif « Maternelles en danger » en mai 2009 ou en organisant un pique nique de soutien à l'école publique dans le cadre de la « Nuit des écoles » en Juin 2009.

FCPE Louannec

Centre des loisirs Les activités

SALLE DE GYMNASTIQUE :

Gymnastique sportive (les sternes) pour les enfants
Aikido (club d'aikido de Louannec)
Eveil moteur pour les bébés: 9 mois jusqu'à 3 ans
Eveil moteur et sportif pour les 3 ans
Entraînement physique du football club
Gymnastique d'entretien pour adultes
Cap sport et cap mômes : initiation et découverte sportive pour les 4-11 ans (CIDS)

SALLE DE YOGA : pratique du Yoga

BIBLIOTHÈQUE :
ouverte à tous et GRATUITE
Le mercredi : 15 H 30 - 18 H
le samedi 10 H 30 - 12 H

SALLE DE TENNIS DE TABLE : pratique de Tennis de Table en loisirs et compétition

SALLE OMNISPORTS :
Tennis (enfants et adultes)
Handball (enfants et adultes)
Badminton loisirs (enfants et adultes)
Eveil sportif autour du ballon pour les 4 et 5 ans
Cap sport et cap mômes : initiation et découverte sportive pour les 4-11 ans (CIDS)

CIDS

Le centre de loisirs du CIDS a ouvert ses portes pour une semaine «monstrueuse» aux dernières vacances. Sous un temps radieux, une quarantaine d'enfants par jour se sont mis à l'ère des monstres, sorcières et compagnie...

Le dernier jour, une chasse au trésor déguisée s'est déroulée dans LOUANNEC en matinée et la boom des monstres a clos la semaine.

La veille tous les enfants s'étaient rendus au Bois Riou à Trévou pour explorer le monde de la forêt avant de se rendre à la plage de Trestel où il ne manquait que les maillots de bain pour se croire en été !



Le centre de loisirs ouvrira ses portes à la journée ou à la demie-journée :

Vacances d'hiver : les deux semaines

Vacances de printemps : les deux semaines

Vacances d'été : du 5 juillet au 20 août 2010 .

Les formulaires d'inscriptions sont disponibles sur le site internet de LOUANNEC ou à la mairie.

Renseignements :

Aline SIMON, directrice au 02.96.23.20.63 ou 06.73.39.22.16



Le RAM

Le Relais Parents Assistantes Maternelles est ouvert le jeudi matin de 9 h 30 à 11 h 30 pour l'espace jeux de la salle verte sous la mairie. Cet espace jeux est animé par Delphine Cozic. Il est destiné aux bébés et enfants de moins de 3 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, assistantes maternelles...

C'est un lieu pour sociabiliser les petits par le biais des rencontres, du jeux, des activités (peinture, pâte à modeler, dessin, lecture, chanson...) et aussi un lieu d'échange entre professionnels de la petite enfance et parents et grands-parents...

Pour toutes questions administratives sur le contrat, la mensualisation, les congés payés des assistantes maternelles... Delphine tient les permanences au même endroit, le jeudi après-midi : pour prendre rendez-vous ou pour toutes autres questions, vous pouvez l'appeler ou lui laisser un message au 06 67 68 60 00.

Catherine CALVEZ

La Ludothèque

La Ludothèque Intercommunale est arrivée pour cette année scolaire dans les locaux de l'école communale de Kermaria-Sulard. Vous pouvez vous y rendre le mardi soir de 16 h 30 à 18 h 00 et le mercredi matin de 10 h à 12 h, pour jouer sur place avec vos enfants de moins de 6 ans. C'est gratuit. Vous pouvez emprunter jusqu'à 3 jeux pour une durée de 15 jours en adhérant à la ludothèque moyennant une cotisation annuelle de 20 €.

Quelques nouveaux jeux sont venus s'ajouter aux jeux existants depuis la Toussaint.

N'hésitez pas à venir sur place, Delphine, l'animatrice, et Marie-Thérèse, la bénévole, vous accueilleront avec le sourire. Pour tous renseignements, vous pouvez joindre Delphine au 06 67 68 60 00.

Catherine CALVEZ

Visite au chemin musical



Avez-vous mis à jour votre carte Vitale cette année ?

Désormais, vous devez mettre à jour votre carte Vitale chaque année.

La carte Vitale : une mise à jour annuelle pour tous !

Ce réflexe indispensable permet d'actualiser vos droits de façon régulière à l'assurance maladie. La mise à jour annuelle garantit une prise en charge efficace de vos dépenses de santé. Vous pouvez la faire à la date de votre choix.

Un conseil : mettez à jour votre carte tous les ans à la même période (à la rentrée ou à la date indiquée sur votre carte par exemple).

Comment la mettre à jour ?

Près de chez vous : dans les pharmacies, les accueils de la CPAM et certains établissements de santé. C'est très simple à réaliser et ça ne vous prendra qu'une minute.

La carte Vitale, c'est **également une mise à jour à chaque changement dans votre situation personnelle et familiale** (état civil, droit à la CMU, maternité, retraite, prise en charge d'une affection de longue durée...). Vous pourrez mettre à jour votre carte **après avoir transmis les justificatifs** à votre caisse d'assurance maladie.

Faites vivre votre carte Vitale !

Plus d'infos sur le site de l'Assurance Maladie www.ameli.fr.

Objectif autonomie



M. Denis PENNDU entouré de :

M. Jean-Pierre MORVAN, M. Laurent MADEC, M. Gervais EGAULT, Mme Christiane BOUVIER, M. Jean-Marc FABRE, M. Jean NICOLAS, maire de Louannec

M. Denis PENNDU a présenté, le 3 octobre 2009, à M. Jean NICOLAS, Maire de Louannec et ses adjoints, le travail réalisé par l'association depuis son existence ainsi que les projets en cours : le développement de l'usage de la visioconférence, le projet de transport sur le pays Trégor Goëlo et la prévention des risques routiers avec le bus pédagogique.

Si vous voulez contacter Objectif Autonomie :

Espace Ampère- 8 rue bourseul-22303 Lannion Cedex -**Tél : 02.96.48.00.45**

E-mail : objectifautonomie@voila.fr site : <http://www.objectif.org>



Comité d'Animation de Louannec

Juin : fête de la musique

Cette année encore les cochons grillés n'ont pas résisté à l'appétit des festivaliers.

Les groupes musicaux ont été très appréciés par le public venu nombreux.

Le comité d'animation tient à remercier tous les bénévoles qui ont participé à l'élaboration et au bon déroulement de cette fête.

Le forum

Le 5 septembre les associations ont dévoilé leurs activités dans la salle des fêtes.

Cette année le nombre d'exposants (23) a été plus important que l'année passée.

Festivités de l'année 2010 (dates, où le CAL est partenaire ou organisateur)

05-06 mars	Théâtre «Les Louannigous»	CAL
27-28 mars	Théâtre «Les Louannigous»	CAL
13-14 mars	Bourse aux vêtements /Printemps-été	
25 avril	Vide greniers	CAL
Mai	Défi de Louannec	CAL
21 juin	Fête de la musique	CAL
04 septembre	Forum des associations	CAL

Octobre Bourse aux vêtements /Automne-hiver

Novembre Spectacle CAL

Investissement du CAL

Le bureau du CAL étudie la possibilité d'équiper la salle des fêtes d'un appareil de vidéo projection. Ce support de communication prendrait toute son ampleur dans les assemblées générales, pour les exposés d'écoles, pour les associations, pour le visionnage de documentaires et autres animations audiovisuelles.

L'équipement comprend un écran motorisé de 5m x 3.75m (Format 4/3) suspendu en milieu de scène et d'un projecteur vidéo accroché à la première perche de projecteur. Le projecteur vidéo peut être raccordé à un ordinateur, un lecteur de DVD ou tout autre appareil de lecture. Ces lecteurs sont raccordables depuis l'avant-scène. L'utilisation de la régie est de toute façon indispensable pour la bande sonore.

Le CAL qui investit depuis de nombreuses années dans l'équipement sonore, vidéo, jeux de lumières de la salle des fêtes, offre aux associations de la commune un outil très performant de communication.

Ce matériel est à disposition moyennant une légère formation.

Christian GOIFFON

2000, 2010.... Habitude est prise maintenant....

Toutes les années se terminant par 0, le CAL et les employés communaux organisent un réveillon de la Saint Sylvestre.

Deux cents cinquante convives sont attendus à la Salle des Fêtes du Foyer pour partager une soirée animée par le DJ « Disco régie » et un réveillon préparé par l'Hôtel du Phare.

Les Louannigous

Les temps sont difficiles pour tout le monde. Même chez les Louannigous, les artisans du spectacle se font rares. Certains piliers de la troupe ont décidé de prendre leur retraite d'acteur et de passer à d'autres activités. Nous avons beaucoup appris à leur côté et nous leur souhaitons une bonne continuation.

Le théâtre ne s'arrête pas pour autant. Actuellement, seul, la grande pièce est en préparation : « La bonne adresse » de Marc Camoletti avec quatre hommes et quatre femmes. Elle sera jouée au mois de mars.

Attention : Pour cause d'élection les dates de représentation ont évolué.

Les Louannigous se produiront le premier et le dernier week-end de mars soit le vendredi 5 et le

samedi 6 puis en fin de mois le samedi 27 et le dimanche 28 mars.

Jean Marc FABRE

Michel SALMON



A.R.A.L. Actualités

Comme les écoliers, l'ARAL a fait sa rentrée en reprenant ses activités habituelles : marches, cartes et cours d'informatique dont les effectifs, à chaque niveau de formation, augmentent régulièrement.

Le 16 septembre, une escapade d'une journée à Paimpol, a permis à un groupe de 47 participants de retrouver les joies d'antan au cours d'un voyage en train à vapeur jusqu'à Pontrieux pour ensuite suivre les traces de Pierre Loti et des pêcheurs d'Islande au cours d'une visite guidée qui les a menés sur le site de la Croix des Veuves, du mur des Veuves au cimetière de Pors Even et de la charmante chapelle Perros-Hamon.



Fin septembre, un peu de dépaysement pour 12 personnes qui avaient choisi de passer une semaine sous le soleil de cette si accueillante et pittoresque île des Lotophages qu'est D'Jerba en Tunisie.

Alexandre Monnier a animé un thé dansant le 15 octobre au cours duquel les danseurs ont pu donner libre cours à leur passion.



Un peu plus de calme et de concentration pour le concours de belote qui a réuni 40 équipes le 19 octobre.

Le samedi 24 octobre ont été fêtés les anniversaires des adhérents dont l'année de naissance se terminait par 4 ou 9. C'est dans le spacieux cadre du Grand Hôtel de Trestraou, au cours d'un succulent repas, que s'est déroulé ce sympathique et chaleureux événement.

Comme chaque année, l'ARAL a participé à une sortie organisée à Carhaix, le 5 décembre, avec déjeuner dansant suivi d'un spectacle.

Le 10 décembre, selon la tradition, un très convivial repas nous réunissait pour clore la fin de l'année 2009.

Carmen et Anne-Françoise



Louanhec en couleurs



Portes ouvertes à l'école élémentaire



Mélanie CRAIGNOU, Miss Bretagne est élue 2ème dauphine de Miss France



Nouvelle école maternelle



Le pardon de Kerallain



Après-midi festive à la MAPA



Finalistes du tournoi de tennis



Club Cyclo



Inauguration de la station d'épuration





Murielle, Céline, Anne, Mélanie et Pascale



La nouvelle pharmacie D'Anne GUEZIEC



Nouveau cabinet médical de Sylvie LE BERRE



Tennis de table



Résidence Kerespertz 1 (Travaux de voirie terminés).



Entrainement de l'équipe de france sous les yeux de l'école de football de l'USPL



Les membres de la société de chasse



Repas des anciens



«Ivresse du livre» spectacle gratuit du Carré Magique sur la place de la Mairie

ARAL (Amicale des Retraités et Anciens de Louannec)

Activités et projets pour le premier semestre 2010

Activités	Dates	Heures	Lieux
Activités hebdomadaires			
Marches : 8 à 12 km 2 à 5 km	Lundi toutes les semaines Vendredi tous les quinze jours	13 h 30	Parking «Penker»
Informatique	Mardi	De 9 h à 10 h 15 : perfectionnement 10 h 30 à 12 h : initiation 14 h à 16 h : «à la carte» et Secrétariat ARAL	Salle dite «verte»
Scrabble	Tous les vendredis	14 h	Foyer : salle 4
Jeux de cartes (belote)	Tous les vendredis	13 h 30	Foyer : salle 3
Animation chant	1 fois par mois	15 h à 16 h	MAPA
Autres activités prévues			
Assemblée Générale avec Galette des Rois	14 janvier	14 h	Foyer
Repas d'hiver	Février	19 h	Foyer
Thé dansant Orchestre : Alexandre Monnier	18 février	15 h à 19 h	Foyer
Concours de belote	8 mars	Tirage : 14 h 30	Foyer
Cochon grillé	Mars		Saint-Nic (Finistère)
Escapade en association avec les marcheurs	Mai		Locarn (visite de la Maison du patrimoine)
Jus des Mamies	Mai	15 h	Foyer

Des informations complémentaires paraîtront dans la presse en temps utile.

Une permanence est assurée le vendredi à partir de 14 h, salle 3 derrière le foyer.

Pour tous renseignements : 02 96 23 05 37 et 02 96 91 06 61- arall@live.fr

Bourse aux vêtements de Louannec

Un grand cru pour la collection Automne-Hiver

6 236 articles ont trouvé un nouveau propriétaire sur les plus de 12 000 articles enregistrés, classés par les bénévoles.

Nombreuses sont les familles venues au camping municipal pour profiter du week end de la bourse aux vêtements pour chercher de quoi s'habiller confortablement pour l'hiver sans pour cela faire exploser leur budget.

C'était l'occasion d'acquérir à petits prix du matériel de puériculture pour les futures mamans, de la layette pour accueillir les tout-petits qui vont naître au cours de l'hiver, des doudounes et des combinaisons de ski pour protéger les enfants pendant les vacances, des vêtements chauds et chaussures confortables pour les parents.

Quel grand plaisir pour l'association « Bourse aux Vêtements » de voir ces familles enchantées de leurs achats ! Cette année, on a noté la première visite de nombreuses familles à la Bourse. Est-ce un effet de la crise ?

Les 10% retenus sur les ventes permettent de faire des dons à diverses associations caritatives (Les enfants de Trestel - Un soleil pour elle - A chacun son Everest - La Banque Alimentaire).

Concernant la collection «Printemps-été», les dates sont d'ores et déjà fixées en 2010. L'association

«Bourse aux vêtements» vous invite à noter notre prochain rendez-vous :

Dépôt :	jeudi 11 mars de 9h à 16h
Ventes :	samedi 13 mars de 9h à 18h et dimanche 14 mars de 14h à 17h
Reprise des invendus :	samedi 20 mars de 14 à 16h

Eliane CHEVÉ
02 96 91 62 08



Club de Tarot

Le Club de Tarot a passé le cap des vingt ans en début de saison. Les adhérents se retrouvent le lundi de 14 à 18 heures autour de 7 et parfois 8 tables pour jouer en tournoi et le mercredi de 14 à 17 heures pour jouer en libre.

Nous organiserons cette année en novembre un repas pour fêter les 20 ans, au printemps un buffet campagnard et en fin de saison une auberge espagnole.

La cotisation reste inchangée :10 euros.

Pour tous renseignements, contacter :

Pierre Coudret 02 96 23 28 05
Maurice Fabre 02 96 23 25 83



Ateliers et chemins

Tous les mardi et mercredi, vous avez rendez-vous avec les tricoteuses, les brodeuses et les couturières pour apprendre la technique ou se perfectionner.

L'association prépare également des travaux pour une future exposition-vente fin 2010.

Le mardi : couture et broderie de 14 H à 16 H 30

Le mercredi : tricot de 9 H 15 à 11H 30

Le lundi après-midi : randonnée pédestre

Pour tous renseignements : 02 96 23 11 05

Gavotte Louannécaine



Venez rejoindre notre association afin de découvrir ou de parfaire vos connaissances en danses bretonnes !

Chaque mercredi de 20h 30 à 22h 30 (sauf vacances scolaires), débutants ou confirmés se retrouvent au Foyer à LOUANNEC, autour d'Hervé LE GALL, notre moniteur diplômé de la fédération KENDALCH, qui, avec compétence et patience, nous enseigne les danses traditionnelles que vous pourrez pratiquer en FEST-NOZ.

L'ambiance conviviale et décontractée nous permet de passer un bon moment et d'oublier tracas et soucis quotidiens !

Forte de son succès de l'an passé, l'Association organisera son 2ème FEST-NOZ, le 23 janvier 2010, avec une affiche prestigieuse (les Frères MORVAN, KISTIN etc...)

Nous vous attendons, il est toujours temps de vous inscrire, la première séance est gratuite !

Présidente : Nelly FABRE Tel 02.96.91.10.29

Vice-présidente : Sophie CROSNIER

Trésorière : Véronique LE RALLEC

Trésorier Adjoint : Eric RENAUD

Secrétaire : Corinne MEUDIC

Secrétaire adjointe : Isabelle COIC

Site : voila.fr/gavottelouannecaine



Fest-noz du 24 Janvier 2009

Danse Passion

Vous avez envie d'apprendre à danser en couple, vous détendre et rencontrer des gens qui partagent la même passion que vous pour les danses de société ... adhérez à notre association !

L'association DANSE PASSION de Louannec qui a atteint cette année la centaine d'adhérents (avec 11 nouveaux couples débutants), propose chaque lundi et jeudi, dans la salle du FOYER de Louannec, l'apprentissage de divers styles de danse : rock, madison et danses de salon (cha-cha, tango, valse, paso)

Les cours sont dispensés pour la 9ème année par Jocelyne et Christian BRIAND, et sont organisés en 5 niveaux différents :

- Débutants, le lundi à 20h
- Intermédiaires 1, le lundi à 20h45
- Intermédiaires 2, le lundi à 21h30
- Intermédiaires 3, le jeudi à 20h
- Avancés, le jeudi à 20h45

Chaque niveau de cours apprend deux ou trois nouvelles danses par an, et pour conserver les acquis chaque début de cours est réservé à la révision des danses déjà apprises.

L'association organise également chaque trimestre une soirée dansante animée par Christian Briand (soirée débutants, soirée galette, gala de clôture ...), pour rassembler tous les adhérents et amis passionnés de danse dans une ambiance décontractée et de grande convivialité.

Pour plus d'informations consultez notre site internet <http://perso.orange.fr/dansepassion>.

Composition du Conseil d'Administration 2009-2010 :

Président : Gilles MAILLARD

Vice présidente : Hélène RENAUD

Secrétaire : Françoise MORIN

Secrétaire adjointe : Marie-Jo GUYOMARD

Trésorière : Isabelle PEZRON

Trésorier adjoint : Jean Yves PERON

Membres : Bruno RAVALLEC, Francis DOREE, Marie-Louise Le DISSEZ





USPL : Une saison d'ambitions et de découvertes

Après une année riche en émotion ponctuée par la montée des deux premières équipes seniors, l'USPL attend beaucoup de cette nouvelle saison.

Celle-ci débute par des changements. En effet en raison d'un nouveau règlement, les équipes de jeunes n'ont pas changé de catégorie d'âge. En revanche les noms ont changé, il faut désormais nommer chaque catégorie en commençant par la lettre U (de l'anglais Under).

Par ailleurs, le club a eu le privilège de recevoir pendant une semaine l'équipe de France. Ce fut une semaine incroyable ponctuée d'un entraînement uniquement réservé aux joueurs et aux proches du club. Les enfants mais aussi les adultes ne sont pas près de l'oublier.

L'équipe A profite de la dynamique de leur montée en promotion d'honneur pour réussir un très bon début de saison. Une place dans le trio de tête accompagnée d'un très beau parcours en Coupe de France les rendent assez confiants pour la suite. Si cette équipe reste aussi sérieuse et motivée, on risque fort de les retrouver bien placés en fin de saison.

Pour l'équipe B, l'apprentissage de la 1ère division est difficile, elle ne compte aucune victoire depuis le début du championnat. Le maintien reste cependant à sa portée, car cette équipe a largement le niveau et son effectif est de qualité. La saison va être longue et dure mais une belle récompense les attend.

L'équipe C a pour objectif, cette année, de monter en deuxième division de district.

Si on se fie au parcours de cette équipe l'an passé ainsi qu'à son début de saison, elle devrait atteindre le but fixé.



Equipe U17

Toutefois, nous ne sommes qu'en novembre et le chemin reste long. Il faudra à cette équipe, beaucoup d'envie et rester concentrée au fur et à mesure que les dimanches passeront...

L'équipe D dirigée par Ronan Le Droumaguet a deux objectifs avoués cette saison : celui de finir à la première place d'un groupe largement à sa portée et celui de réaliser une saison parfaite de 20 victoires en 20 matchs. Gageons que les coéquipiers du toujours jeune Christian Lagrée sauront répondre aux attentes de leur exigeant entraîneur.

Les U19 est une équipe composée de 17 joueurs évoluant au 1er niveau régional pour le championnat, avec 6 déplacements dans la région Brestoise. Ils forment la 1ère réserve des seniors (ex : Yohan Brient évoluant en permanence en Senior A ou Franck Landré ayant participé au tour de Coupe de Bretagne contre Lannion-Servel)

Les résultats sont moyens avec 2 victoires, 1 nul et 2 défaites pour 5 matchs de championnat, une élimination en coupe Gambardella contre le Cob Saint-Brieuc et contre Paimpol en coupe de Bretagne.

L'objectif de cette équipe : disputer l'intégralité du championnat dans la meilleure ambiance possible sachant que les 2/3 de l'équipe sont des étudiants sur Brest, Rennes, Vannes ou Saint-Brieuc.

Les U17 fort d'un effectif de 27 joueurs associé à Trébeurden-Pleumeur ont reconduit deux équipes cette saison.

Dans un championnat de Critérium départemental particulièrement ouvert, on attend que l'équipe A confirme sa seconde place de l'an dernier. Après des débuts irréguliers, la dynamique de victoire semble relancée. Une détermination plus constante dans l'effort lui sera nécessaire pour espérer bien figurer au classement.

Quant à l'équipe B, engagée en championnat Excellence, son début de saison est prometteur. Elle a su tenir la dragée haute face aux leaders. Son classement pourrait même être meilleur si elle n'avait plusieurs fois concédé des nuls alors que la victoire lui tendait les bras. L'effectif en légère hausse lui permettra de faire face aux absences habituellement observées en hiver.

En Coupe départementale, si l'équipe A est dès à présent qualifiée, les Bétistes sont bien partis mais devront assurer un bon résultat lors de la dernière journée de poule pour espérer figurer au second tour.

Les U15 entraînés par Adrien Abbé, Ronan Le Droumaguet et Nicolas Le Roux sont engagés pour la deuxième année consécutive dans un championnat de division supérieure encore très relevé. Afin de palier aux problèmes d'effectif ren-



Equipe Vétérans

contrés la saison précédente, l'équipe enregistre l'arrivée de 5 joueurs de la catégorie inférieure pour atteindre un effectif de 18 joueurs, ce qui ne sera pas de trop dans une saison riche en confrontations.

L'école de foot est désormais dirigée par Nicolas Guimar, bien connu du côté de Louannec et de Perros-Guirec ; ce jeune éducateur apprécié

de tous dispose d'un effectif de 90 enfants qui ne demandent qu'à l'écouter. En attendant les tournois de fin de saison, tous ces jeunes poursuivent leur progression chaque samedi après-midi du côté de Kerabram.

Cette saison, l'USPL a aussi engagé une équipe en championnat vétérans. Elle rassemble le foot loisir de Louannec et les anciens vétérans de Perros et se compose d'une petite trentaine de joueurs qui se retrouvent tous les dimanches matin au stade du Ranolien à Ploumanac'h. Encadrés par Jean-Yves Derrien, ils s'adonnent à leur passion avec un excellent état d'esprit.

Le premier repas de la saison s'est déroulé le mardi 10 novembre au foyer à Louannec, la soirée petit salé et coco païmpolais s'est déroulée dans une excellente ambiance. Espérons qu'il en sera de même lors du second repas et que les joueurs et parents de joueurs seront un petit peu plus présents, histoire de remercier la sympathique équipe de bénévoles qui fait vivre le club.

Sébastien LE DROUGMAGUET

Les Cyclos

L'Assemblée générale du club qui a eu lieu le 10 octobre dernier a été l'occasion de retracer les moments forts de la saison écoulée. Tout d'abord, la disparition prématurée de Christian Creac'h au printemps, qui fut notre président de 2004 à 2008. Il a laissé un grand vide dans notre club. Ses amis, ses compagnons de route conserveront pour toujours le souvenir d'un homme généreux et dévoué.

Comme tous les ans, le printemps fut le temps des grandes concentrations : La-Rospézienne, La-Ignolin, La-Le-Bigaut et tout récemment La-Lou-Anne pour les vététistes. Nos félicitations à Rémi Hamelin pour sa performance au Rennes-Brest-Rennes (600 kms).



Le pique-nique au bord du lac

Le pique-nique de fin août fut l'occasion de découvrir les environs de Jugon-les-Lacs. De bonnes bosses et une météo clémente ont agrémenté cette sortie qui s'est terminée au

restaurant.

La Rando de Louannec, organisée le 20 septembre, s'est déroulée sous le soleil, les circuits ainsi que les crêpes maison ont été fort appréciés, petite déception cependant quant au niveau de la participation. Néanmoins cela a permis au club de faire un don à l'association de lutte contre la mucoviscidose, chaque participant donnant 1 € à cette intention.



Journée du président, halte à la chapelle de Kernivinen

Enfin l'Assemblée générale a reconduit à l'unanimité le bureau 2009 pour 2010.

Petit rappel : la saison 2010 débutera le 10 janvier et le renouvellement des licences aura lieu le 12 décembre 2009 salle 4 de la Salle de Fêtes de 9h à 11h.

Si vous êtes intéressé(e)s par notre activité, consultez notre site : <http://louannecyclo.free.fr/>, vous y trouverez le programme des sorties à venir.

Jean-Marc APERT (02.96.23.39.02)

Michel SALMON (02.96.23.35.10)



Jugon-les-Lacs

Tennis Club

La nouvelle saison bat déjà son plein pour le Tennis Club de Louannec qui affiche une belle santé. Les bilans présentés lors de l'assemblée générale en octobre sont éloquentes à ce sujet.

Les inscriptions pour 2009-2010 ont confirmé les effectifs d'une association qui tourne autour de cent adhérents, soit la moitié plus qu'il y a cinq ans. L'école de tennis affiche plus que jamais complet. 82 personnes suivent des cours : 11 groupes de jeunes et quatre groupes d'adultes suivent les cours dispensés chaque semaine par Georges Paysant, professeur brevet d'Etat, Christophe Plaza et Thibault Even, initiateurs. Grâce à la mairie, Aline Simon continue de s'occuper du groupe mini-tennis, les 5-6 ans.

L'assemblée générale a aussi été l'occasion de faire un bilan sur le tournoi d'été, désormais bien installé dans le calendrier des compétitions. Etalé sur une douzaine de jours, le tournoi 2009 a été marqué par un record de participation, autour de 250 inscrits dans les différentes catégories. La réfection des cours extérieurs, financée par la commune, a créé des conditions sportives idéales, d'autant que la météo a été très acceptable, notamment le jour des finales disputées sous le soleil et devant un public nombreux. Autre motif de satisfaction, les commerçants et artisans de Louannec et des alentours continuent de soutenir cette manifestation.

Reste qu'une telle organisation commence à peser lourd sur les bénévoles, en premier lieu Olivier Landau et Olivier Sentieys ont assuré la lourde tâche de juges-arbitres. Le bureau travaille à trouver des solutions pour qu'une nouvelle édition de ce tournoi se déroule en août 2010.

Le tournoi interne va être relancé prochainement, ce qui va encore renforcer la convivialité régnant au sein du TC Louannec.

La compétition en championnat départemental senior a repris. L'équipe 1 féminine entend jouer les premiers rôles en Division 2. Isabelle Sentieys, Madeleine Le Flanchec, Marie-Louise Gay-Nicolas,



Un groupe de tennismen et Christophe Plaza, un des entraîneurs du club

Brigitte Blondet, Tiphaine Labrot, Claire Pezron visent le haut du classement. L'équipe 2 évolue désormais en D4 avec Marie Capelle, Dominique Moël, Elise Landais, Sylvie Le Bris.

Chez les garçons, l'équipe 1 évolue toujours en D3 autour de Denis Le Noan, Frédéric Corfec, Paskal Le Gallou, Emmanuel Ley, Guy Resmond, Alain Thébert, plus l'apport régulier de joueurs de l'équipe 2. Celle-ci évolue en D4 sous la houlette du capitaine Joseph Robino qui peut faire appel à Olivier Sentieys, David Landais, Yves Colin, Philippe Bernard, Olivier Landau, Gérard Le Rest, Philippe Gestin. Des fidèles qui reçoivent le renfort appréciable de jeunes joueurs du club, comme Benjamin Sentieys ou Pierre Geffroy.

Ces jeunes ont également leur compétition propre. 3 équipes de jeunes garçons - 15-16 ans, 11-12 ans, 9-10 ans, débiteront leur championnat en janvier 2010.

Le Tennis Club remercie tous les adhérents, les parents, les animateurs, les sponsors qui participent à la vie du club, ainsi que la municipalité pour son soutien. Si vous souhaitez obtenir plus d'informations, ou réserver un terrain, vous pouvez contacter Tiphaine, la présidente, au 02.96.23.12.39, Olivier, le vice-président, au 02.96.23.17.63 ou la trésorière adjointe, Madeleine, au 02.96.23.10.48.

Présidente, Tiphaine LABROT
Trésorier, Philippe GESTIN

Aïkido Louannec Côtes d'Armor

L'Aïkido est bien plus qu'une technique mais un véritable état d'esprit, une culture et un art de vivre qui forme un tout indissociable. Acquérir une technique juste, efficace et adaptée à sa personnalité.

Vous n'êtes pas pratiquant d'art martial, vous voulez cependant entretenir votre condition physique d'une façon originale, canaliser votre stress, retrouver de la souplesse et trouver votre propre équilibre

Vous êtes un homme, une femme de 14 à 60 ans ou plus. Alors l'Aïkido est pour vous !!

Venez nous rejoindre, vous y trouverez une ambiance chaleureuse et studieuse à la fois

- le mercredi de 19 h 30 à 21 h à la salle des loisirs et
- le vendredi de 19 h 15 à 20 h 45 (salle des sports à côté de la bibliothèque)

Pour tout renseignement :

Tél : 06-29-31-06-82 ou michelvinet31@yahoo.fr

Site Internet : www.aikido-louannec.fr



Mell Zorn



l'aide du club de Tréguier qui nous a prêté 3 joueurs. Les 3 groupes fonctionnent bien et ne demandent qu'à être étoffés par de nouvelles recrues. L'encadrement est présent et le club a beaucoup investi afin de rendre la pratique plus agréable.

Le club a particulièrement mis l'accent cette année sur la recherche de sponsors, avec un certain succès d'ailleurs, afin de renouveler son matériel. De nombreux

supports sont encore disponibles. Avis aux annonceurs !!!

Le repas du Mell Zorn se déroulera le 06 février 2010. Au menu : Couscous !! Les réservations sont d'ores et déjà ouvertes !!! Qu'on se le dise !

Contacts :

Informations et inscriptions :

Eric DUBOUIL : 06 72 21 25 76

Réservations repas :

Eric DUBOUIL : 06 72 21 25 76

Alain GAREL : 02 96 23 30 55

Sponsors :

Yoann CORNU : 06 32 84 72 40

Site internet :

<http://club.sportregion.fr/louannecmellzorn>

La nouvelle saison a bien commencé pour le Mell Zorn car il voit son équipe Senior Gars accéder à l'excellence départementale. Le groupe a été bien renforcé par les arrivées de l'inter-saison. Après quelques réglages indispensables de début de saison, l'équipe a pris son rythme de croisière et se positionne à la 6ème place de son championnat.

Les féminines dominant leur poule de brassage. Elles évolueront dans la 2ème partie du championnat dans la poule pour l'accession à l'excellence départementale.

Pour ce qui est des équipes jeunes, les effectifs sont malheureusement en régression et le club n'a pu inscrire que 3 équipes : une équipe en moins de 13 ans filles, une équipe en moins de 15 ans filles, une équipe en moins de 18 ans gars, et ce grâce à

Baby Gym

La baby gym a fait sa rentrée. La section anime 2 cours pour les petits : le lundi et le mercredi. Il reste encore quelques places pour le cours du lundi. Le cours du mercredi affiche complet pour les enfants de petite section.

Le lundi est consacré aux enfants de 9 mois à 3 ans. Un bon groupe d'une quinzaine d'enfants s'est formé. Aline Simon anime les 2 séances. Le lundi les enfants sont bien sûr accompagnés, souvent par les grands-parents ou les assistantes maternelles. C'est un vrai moment à partager avec l'enfant. Mais c'est aussi pour l'enfant un moyen de découvrir son corps, ses capacités, de nouvelles sensations et émotions...

Le tarif annuel est de 75 euros. Le paiement à la séance est possible pour le lundi (2 euros cinquante).

Chaque année nous investissons dans du matériel, ce qui permet aujourd'hui d'avoir du choix dans les activités spécifiques proposées : panier de basket, cibles, poutres, instruments de musique...

Un cours d'essai est possible, n'hésitez pas à venir le lundi à 10 heures au gymnase de Louannec et pour tout renseignement, appelez-moi au 02 96 91 03 38.

Marie-Caroline REGNAULT

(présidente) 02 96 91 03 38.



Les Stermes

L'année gymnique 2008-2009 s'est terminée de façon grandiose !

L'Open National de gymnastique se déroulait à Saint Sébastien/Loire. La rencontre était organisée par la Cambronnaise, club d'Anne Hélène.

Nous y étions invitées. Nous nous y sommes rendues en car le week end du 20 et 21 juin avec une trentaine de gymnastes.

Les appréciations :

Nolwenn : *«le pique-nique était super ! L'après-midi, quand on regardait la compétition, les gymnastes (filles et garçons) étaient vraiment très forts !!!!»*

Camille : *«Soirée de la Cambronnaise, super les danses et les chansons, mais nous n'avions pas pu rester très longtemps ! Quel dommage!»*

Aurélien : *«Le rassemblement des jeunes le matin sur le terrain était mieux que le défilé»*

Toutes les trois unanimes : «la fête gymnique de l'après midi s'est terminée en apothéose par les démonstrations des différents clubs, les mouvements d'ensemble exécutés par tous les gymnastes. Nous avons aimé la prestation de la section «Eveil multisports» d'Anne Hélène.

Nous avons toutes une petite larme au moment de nous quitter le dimanche soir.

La Présidente, Elisabeth, est très heureuse de repartir pour une nouvelle saison avec une cinquantaine de gymnastes. Grâce à un encadrement très fidèle et de nouvelles recrues, nous avons pu mettre en place un cours le vendredi soir et assurer tous les cours du samedi.

Vu le succès obtenu lors du concours départemental «Badges et étoiles» de cette année, nous avons été sollicités pour organiser à nouveau cette compétition le 22 mai 2010 à Louannec.

Vive les Stermes !

Elisabeth



Bad' Loisirs

Pour cette nouvelle saison 2009-2010, nous avons constaté lors du dernier forum des associations que le badminton intéressait beaucoup de monde, et notamment la gente féminine. Effectivement, il y a eu recrudescence de nouvelles adhérentes qui se sont très bien intégrées au groupe. Cela montre que notre association est ouverte à tous et toutes puisqu'elle est orientée uniquement sur le loisir.

Nous remarquons également que le "bad'loisirs" attire dans les communes voisines car une partie des nouveaux adhérents et adhérentes sont extérieurs à la commune.

Du côté des jeunes, une bonne surprise également puisque des adolescent(e)s de 12 à 14 ans ont décidé de s'initier au badminton, séance toujours animée par Aline Simon le lundi de 18h à 19h15, les adultes prenant la relève en séances libres de 19h15 à 22h ainsi que le mercredi de 20h30 à 22h.

Vous êtes toujours les bienvenus si vous souhaitez vous initier au "bad", et ce comme chaque année, dans une ambiance chaleureuse et conviviale (renseignements au 02.96.23.08.62).

N'oubliez pas notre site : <http://badloisirs.free.fr> pour vous informer si besoin.

Merci à Cédric Provost pour son rôle de secrétaire mais qui a désiré passer la main et bienvenue à Olivier Legendre qui a pris la suite à ce poste.

Composition du nouveau bureau :

Président :	Pascal Fourmi
Trésorier :	Régis Fréchin
Vice-présidente :	Bernadette Brétier
Secrétaire :	Olivier Legendre

Pascal FOURMI



A.G.E.L.

Notre association de gymnastique, bien connue des louannécaines et de quelques amateurs éclairés masculins, a connu courant 2009 une forte émotion avec le départ programmé de Françoise LE CORRE. Françoise animait avec talent et chaleur les séances sportives du lundi. Amies de longue date, Martine LE GALL (Présidente de 1988 à octobre 2009) et son équipe dirigeante Catherine HILBERT Trésorière / Renée LE DANTEC secrétaire ont souhaité tendre le témoin à une nouvelle équipe.

Le 20 Octobre 2009, la nouvelle composition des membres du bureau était arrêtée :

Laurence Stricot, Présidente

Nicole Veillon, Trésorière

Maryse Bourgart, Secrétaire



L'occasion était belle pour donner une nouvelle appellation à notre «club» ; il a été retenu «Association de Gymnastique d'Entretien de

Louannec» ou A.G.E.L. pour sa version courte.

Ce renouvellement s'est accompagné de l'arrivée d'une nouvelle animatrice sportive.

En effet, depuis septembre 2009, Gwenola ROUXEL anime avec dynamisme et bonne humeur les séances du mardi de 20h30 à 21h45. La musique rythme les cadences de la respiration des participants. Pas de répit pendant les vacances scolaires pour les plus courageux (ses) d'entre nous !

Aline Simon, coordinatrice de la vie associative à Louannec, conserve quant à elle les séances du vendredi matin – de 9h15 à 10h15 – hormis les vacances scolaires.

Ces deux rendez-vous hebdomadaires vous sont accessibles pour :

- 15 € : tarif de l'adhésion annuelle incluant l'assurance (se munir d'un certificat médical d'aptitude) ;
- 1 € chaque séance ; du sur mesure pour composer son assiduité aux cours

Les séances de l'A.G.E.L. étaient et resteront des moments privilégiés où se conjuguent convivialité et une pratique tonique d'une activité sportive.

C'est ce qui séduit nos 80 adhérents, des plus «accros» (+ de 20 ans de fidélité) à nos plus jeunes recrues 2009.

Alors n'hésitez pas, rejoignez nous !

Laurence STRICOT

Baby Ball

L'association Baby Ball a vu le jour l'année dernière.

Elle s'adresse aux enfants de 4 à 6 ans (classes de moyenne et grande section des écoles maternelles) et propose un éveil sportif à partir du ballon rond (type ballon de football, de basket et de volley).

Tous les samedis de 9H 30 à 10H 30, à la salle des sports, les enfants ont plaisir à se dépenser avant de se rassembler autour d'un bon goûter bien mérité !

Encadrés par Aurélie Beauvillain et plusieurs parents, les jeunes pousses font de nouvelles expériences de manipulations et de déplacements en utilisant des ballons de formes et de tailles différentes.

Les enfants s'initient à des ateliers de coordination et de motricité ainsi qu'à des jeux individuels et

pré-collectif. Le ballon doit permettre à chacun de prendre plaisir, de jouer et de s'épanouir !

Aurélie BEAUVILLAIN



Tennis de Table Louannec Plouaret Lannion

Le club de tennis de table entame sa 34ème année à Louannec. Le club, maintenant le TTLPL (Louannec Plouaret Lannion), a fusionné avec celui de Plouaret/Vieux Marché il y a une quinzaine d'années et plus récemment en 2003, avec la section Tennis de Table de l'ASPTT Lannion comptait 166 licenciés l'année dernière.

Le club dispose sur les trois sites de Louannec, Vieux Marché et Lannion d'infrastructures de qualité et notamment à Louannec où la salle située au Centre des Loisirs a été entièrement rénovée pendant l'été 2008.



La section «loisirs» en plein effort

Pour développer la pratique du tennis de table sur ces trois sites et dynamiser le club, le TTLPL aidé financièrement par les trois collectivités locales et le Conseil Général a recruté en septembre 2008 un entraîneur diplômé d'état, Gilles Delassasseigne. Celui-ci, secondé par des bénévoles, Michel Quelen, Louis Le Martret et Elen Le Maître, intervient auprès des jeunes de Louannec le mercredi matin et après-midi, le jeudi soir et le samedi matin. Des stages de découverte et de perfectionnement sont régulièrement organisés pendant les vacances scolaires. Les jeunes ont la possibilité de pratiquer la compétition en équipes, avec d'autres jeunes ou intégrés avec des seniors pour s'aguerrir, ou encore en individuels lors des critères départementaux.



Les loisirs adultes se retrouvent, sous la houlette de Louis Le Martret et en toute convivialité, le lundi soir à 17 h 30 et le jeudi soir à 20 h 30 toute l'année. Il reste des places pour tous les niveaux, il n'est jamais trop tard pour se lancer.



Un groupe de jeunes pose avant l'entraînement

Cette année, 7 équipes du TTLPL sont engagées en championnat, de la régionale 3 à la départementale 4, dont une joue régulièrement à Louannec le samedi soir. Les résultats de ce début de saison sont très prometteurs et laissent augurer plusieurs montées pour la seconde phase qui débute en janvier.

Nous invitons toutes les personnes intéressées, particulièrement les parents des jeunes du club, à consulter régulièrement le site web pour s'informer plus en détail sur la vie du club : dates des stages, organisation de compétitions, résultats du championnat

Ne pas hésiter à contacter un membre du bureau ou l'éducateur sportif, dont les coordonnées figurent ci-dessous, pour des renseignements complémentaires ou à venir à la salle découvrir les équipements et rencontrer les intervenants.

Le bureau

Composition du bureau :

Président :

QUELEN Michel - Tél : 02 96 23 78 30

Vice présidents :

LE MARTRET Louis (site Louannec) - Tél : 02 96 23 12 00

MORICE Daniel (site Plouaret) - Tél : 02 96 38 99 07

BORREIL Paul (site Lannion) - Tél : 02 96 37 09 28

Secrétaire :

HARDY Isabelle - Tél : 02 96 91 18 18

Trésorier :

GUINEMENT Jacques - Tél : 02 96 48 66 38

Maisons fleuries 2009



Merci à tous ceux qui ont fait la réussite de ce palmarès 2009 ainsi qu'aux généreux donateurs et à l'équipe qui me soutient dans cette tâche : les deux Nicole, Paulette, Annie, Catherine, Renée et Jean- Pierre.

La commission municipale trouve les jardins des concurrents toujours réussis, elle considère que chacun compose son jardin selon ses goûts et son cœur, certains se passionnent pour les fleurs, d'autres pour les feuillages divers, d'autres enfin pour les potagers biologiques, « tous les goûts sont dans la nature » dit le proverbe.

Le Jury du Pays Touristique est plus exigeant, il note l'harmonie d'ensemble, la composition (équilibre des végétaux, des couleurs, choix des végétaux) et l'entretien (pas de désherbage chimique près des points d'eau, conduite des végétaux, techniques alternatives, économies d'eau). Mr et Mme Le Bonniec ont été récompensés d'un deuxième prix dans la catégorie « Hébergements touristiques ». Ils soignent avec constance et esthétisme leur parc depuis de nombreuses années et ont la gentillesse d'accueillir les visiteurs lors de l'opération « Barrières ouvertes » en juillet. Toutes nos félicitations !

Ce jury examine aussi l'entretien des espaces verts communaux et ils ont particulièrement apprécié la gestion différenciée des espaces verts, les gazons fleuris, l'aménagement de plates-bandes avec végétaux peu gourmands en eau. Ils ont aussi apprécié que certains Louannécains embellissent les abords de leurs propriétés sur le domaine communal en tondant les délaissés, en y plantant des rosiers ou des hortensias. Merci à eux !

La commission s'est fixée pour objectif pendant l'hiver de réfléchir à l'aménagement du ruisseau Goascabel qui débouche à gauche de l'entrée de la résidence du Penker après le parking. Vous pourrez

en constater les résultats à l'été prochain.

Notre troc aux plantes a eu cette année un franc succès, les échanges sont allés bon train et les boutures et les graines étaient très variées. J'ai d'ailleurs ainsi découvert des plantes que je ne connaissais pas. Le temps clément a permis explications et conversations. Tous sont repartis joyeux, les bras chargés.

Christiane BOUVIER

PALMARÈS 2009

Catégorie : Jardins visibles de la rue

- 1 - COUDRET Pierre (16 Avenue des feux du large)
- 2 - L'HELIAS POLES (9 rue de Kéréon)
- 3 - REGUIS Bernard (5 Croas Nevez)
- 4 - TURBAN Françoise (Jardellec)

Ex aequo - LE ROY Chantal (7 cité Carlouar)

Catégorie : Parcs et grands jardins

- 1 - BIZEUL Marie-Odile (11 résidence Kerawel)
- Ex aequo LE BRUN Sylvie (58 route de Kernu)
- 2 - DESJARDINS Gérard (7 square Maen Ruz)
- Ex aequo PERAZZI Marie Thérèse (33 route de Tréguier)

Catégorie : Façades fleuries

- 1 - THORAVALL Eugène (8 Val de Kernu)
- 2 - PEZRON Annick (15 Croas Nevez)
- 3 - BROCHET Raymond (3 rue du Rosédo)
- 4 - MAZIERES Irène (7 route de Kernu)
- Ex aequo CHANTEAU Denis (19 Croas Hent)

Catégorie : Potagers

- 1 - LE BRAZ Jacques (6 Avenue des Feux du Large)
- 2 - GODE Pierre (18 Avenue des Feux du Large)
- Ex aequo FLEURY Bernard (12 rue du Nividic)
- 3 - MARTIN Raymond (21 route de Perros)
- Ex aequo NICOLAS Léon (2 route de Rospez)

Catégorie : Hébergement touristique

- 1 - LE BONNIEC Yves (8 Hent Milin Ar Stang)
- 2 - GOASAMPIS Gérard (24 route de Trélévern)

Maison passive

Nos émissions de gaz à effet de serre (GES) réchauffent la planète. Ce changement climatique met en danger les hommes et les écosystèmes. D'après le rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), la température à la surface de la terre pourrait se réchauffer de 1,4 à 5,8 °C d'ici à l'année 2100 et le niveau de la mer pourrait s'élever de 9 à 90 cm. Pour limiter cette augmentation de la température et assurer le développement durable de nos sociétés, il est maintenant admis qu'il faudra diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la planète à l'horizon 2050. Et en tenant compte de la marge de manoeuvre très réduite des pays en voie de développement, dont les émissions vont s'accroître fortement, cela signifie diviser par quatre ou cinq les émissions des pays industrialisés en moins de cinquante ans.

Aujourd'hui, l'utilisation par l'humanité de quantités considérables de combustibles fossiles est à l'origine de l'augmentation de la concentration de gaz à effet de serre.

Face à un tel constat, la seule alternative consiste à changer notre regard sur l'énergie : mieux consommer au lieu de produire plus. Cette nouvelle vision s'appuie sur trois piliers : sobriété, efficacité, énergie renouvelable. La sobriété énergétique consiste à supprimer les gaspillages absurdes et coûteux à tous les niveaux de l'organisation de notre société et dans nos comportements individuels. L'efficacité énergétique consiste à réduire le plus possible les pertes et à augmenter le rendement des transformations énergétiques. Une source d'énergie est renouvelable si le fait d'en consommer n'en limite pas sa consommation future du fait de son épuisement ou des dommages impliqués pour l'environnement et la société.

En France, le secteur du bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie parmi tous les secteurs économiques, avec 43% de l'énergie finale totale consommée, principalement pour le chauffage. Les émissions de CO₂ générées par cette consommation représentent 25 % des émissions nationales. Le secteur du bâtiment se positionne donc comme un acteur clé pour parvenir à résoudre les inquiétants défis environnementaux auxquels nous devons faire face. Aujourd'hui les technologies (matériaux, techniques de construction) pour relever ce défi existent, bien que le nombre de professionnels qui les maîtrisent soit très insuffisant.

La « maison passive » illustre particulièrement bien ces nouveaux concepts. On désigne généralement par « maison passive » un bâtiment qui est pratiquement autonome pour ses besoins en chauffage. Il se contente des apports solaires, des apports métaboliques (habitants, machines) et d'une bonne isolation, ce qui relègue le rôle du chauffage à un simple appoint. Par rapport à un bâtiment conventionnel, une « maison passive » présente bien des avantages. Elle génère de grandes économies de chauffage, offre un meilleur confort thermique et garantit une excellente qualité de l'air. Ainsi, alors que le besoin d'énergie de chauffage d'une maison classique neuve (selon les normes en vigueur actuellement) s'élève à environ 110 kWh par mètre carré de surface chauffée par année, celui d'une maison passive est réduit à 15 kWh par mètre carré par an.

Cette performance s'appuie sur quatre piliers : l'isolation thermique, la ventilation, les fenêtres, les ponts thermiques et l'étanchéité à l'air. Dans une « maison passive », l'épaisseur de l'isolant dépasse couramment les trente centimètres et se trouve à l'extérieur. Une bonne ventilation à double flux (l'air frais insufflé dans les espaces de vie est préchauffé par la chaleur de l'air vicié évacué des espaces utilitaires) assure un renouvellement d'air adapté à l'occupation de la maison et indépendant du climat ou de la météo. La fenêtre est, d'un point de vue thermique, le maillon faible de la paroi extérieure. C'est à travers elle que se perd la plus grande partie de la chaleur. Mais, dans le même temps, elle laisse pénétrer le rayonnement solaire qui participe à chauffer le bâtiment. Dans une « maison passive », la déperdition de chaleur est encore diminuée par l'utilisation d'un triple vitrage à basse émissivité. L'orientation du vitrage est également primordiale : il faut placer le plus possible de fenêtres au sud. La suppression des ponts thermiques et une bonne étanchéité à l'air permet de diminuer aussi les pertes de chaleur, c'est pourquoi une « maison passive » doit être conçue et construite d'une manière méticuleuse.

L'augmentation de la température n'est pas une fatalité. Comme le démontre la « maison passive » dans le domaine de l'habitat des solutions existent, mais il y a urgence à mettre en oeuvre de nouvelles façons de faire pour enrayer définitivement ce processus, chacun d'entre nous a l'obligation de s'y engager.

Eco-gestes

Faire son compost domestique soi-même présente de nombreux avantages :

1. Pour l'environnement

Tout d'abord, cela permet de réduire la production d'ordures ménagères nécessitant un traitement collectif. Moins de volumes de déchets, c'est moins de camions poubelle sur les routes, moins de déchets incinérés ou mis en décharge.

2. Pour son jardin

Faire son compost domestique, c'est aussi produire soi-même un amendement naturel et l'utiliser directement dans son jardin, ce qui procure une vraie satisfaction personnelle.

Vous prenez conscience du cycle de vie des aliments et de la transformation utile de leurs déchets. Le compostage

permet de produire un amendement de qualité pour votre terre. Il renforce le stock d'humus dans le sol et améliore sa fertilité. Il favorise la vie du sol.

Pratiquement tous les déchets organiques peuvent être valorisés par compostage : épluchures de légumes, restes de repas, déchets de jardin, tontes d'herbe, feuilles mortes, et tous les autres déchets organiques.

La communauté d'agglomération, Lannion Trégor Agglomération (LTA), propose des composteurs à des tarifs préférentiels.

Plus d'infos sur <http://www.lannion-tregor.com/Le-compostage-individuel.html?wpid=9241>

ou appeler le N° Vert 0 8000 22 300

Philippe BENIS

Elaguer

Information destinée aux propriétaires d'arbres proches de lignes électriques

Qui est responsable de quoi ?

L'élitage relève de la responsabilité du propriétaire :

1°) en domaine privé : si l'arbre débord sur le domaine public où est située la ligne électrique

2°) en domaine privé : si le propriétaire, lors de la plantation de l'arbre, n'a pas respecté les distances réglementaires par rapport à une ligne.

En dehors de ces deux cas cités, pour toutes les lignes situées en domaine public ou privé, ERDF assure l'élitage des branches.

Chaque propriétaire est directement informé au préalable par l'élagueur de son intervention.

Les bois issus de l'élitage sont laissés sur la parcelle.

Qui paie quoi ?

Cet élitage est à la charge financière du propriétaire public ou privé. Il est réalisé par ses soins ou par une entreprise agréée de son choix.

En dehors des cas 1 et 2 du premier paragraphe, l'élitage est à la charge de ERDF. Il est réalisé par ses soins ou par une entreprise spécialisée.

Elaguer soi-même ou faire intervenir un professionnel ?

- Le propriétaire doit réaliser les travaux sous certaines

conditions précises.

- Aucun travail d'élitage ne pourra être entrepris par le propriétaire dans accord préalable d'ERDF. En cas d'accident ou d'incident électrique dû au non respect des consignes de sécurité, la responsabilité d'ERDF pourrait être dérogée.

- ERDF recommande de faire réaliser les travaux d'entretien lourds par des entreprises spécialisées. Les propriétaires ne peuvent les réaliser que s'ils remplissent les mêmes conditions. Le travail en hauteur doit impérativement être confié à du personnel qualifié et équipé pour cette tâche dangereuse et très particulière.

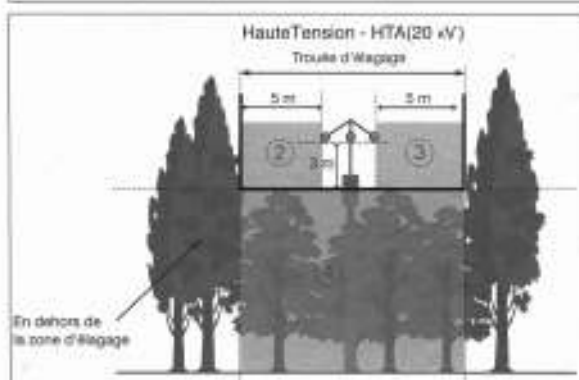
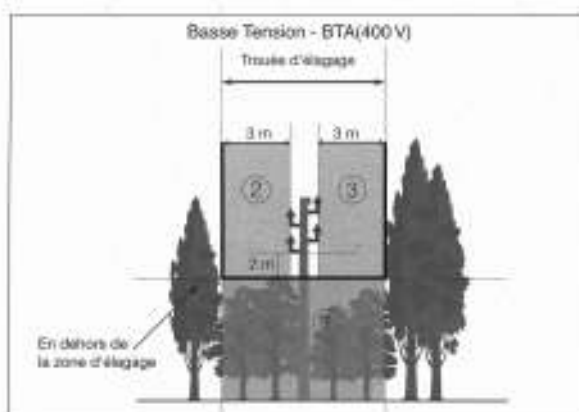
Les démarches à entreprendre

- Le propriétaire doit en faire la demande écrite auprès du représentant local d'ERDF à l'aide du document Cerfa n° 90-0188

- ERDF analyse sa demande, informe du danger et des obligations pour le propriétaire ou l'élagueur de lui envoyer avant toute intervention une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT)

- Lorsque le propriétaire souhaite passer à la phase opérationnelle, il transmet sa DICT. ERDF informe alors le propriétaire des mesures de sécurité à appliquer strictement pour la réalisation des travaux.

LES ZONES D'ÉLAGAGE ET LES DISTANCES MINIMALES A RESPECTER



- **Trouée d'élitage** : couloir ou tranchée de déboussement réalisée à l'occasion de la construction de la ligne électrique. Il est formellement déconseillé de replanter des arbres dans une tranchée de déboussement.
- **Distance d'élitage** des arbres situés en zone 1 au-dessous de la ligne dans la trouée d'élitage :
3 m => sous une ligne haute tension (HTA 20 kV),
2 m => sous une ligne basse tension (BTA 400 V).
- **Distance d'élitage** des branches situées en zones 2 et 3, issues d'arbres dont les troncs sont plantés en dehors de la zone d'élitage :
5 m => par rapport à une ligne haute tension,
3 m => par rapport à une ligne basse tension.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Lorsque les branches ou les arbres occasionnent des **dégâts sur les lignes électriques et éventuellement sur les installations et sur les appareils des autres clients**, ERDF engage des experts pour les propriétaires des arbres présumés responsables des dommages. **Coût moyen des dégâts à la charge des propriétaires d'arbres : 6 000 €.**

Conseil n° 1 : Aux abords des lignes, plantez dans le respect des distances à respecter.

Conseil n° 2 : Vérifiez auprès de votre assureur que votre responsabilité civile est bien prise en compte dans votre contrat, en cas de dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.

On nous signale de plus en plus de branches débordant sur les routes. Ces bois gênent, causant des dégâts aux véhicules : tracteurs, camions de collecte des ordures ménagères et de livraison, cars de ramassage scolaire.

Nous rappelons aux riverains que leur responsabilité est totalement engagée et leur demandons instamment de procéder à un élitage sur les parties qu'ils exploitent.

De son côté et faute d'intervention antérieure, la commune procédera à un élitage systématique au courant de l'hiver et se réserve le droit de facturer les dépenses aux intéressés.

Caphorniers d'autrefois

Les descendants racontent

Comme leurs noms l'indiquent, les « caphorniers » sont des hommes qui ont passé, de par leur métier au 19^{ème} siècle et au début du 20^{ème} siècle, ce redouté cap au sud des Amériques et ce sur de grands bateaux à voiles, longs-courriers de la marine de commerce ou de la Marine Nationale.

Un descendant d'un marin de commerce, Jean-Jacques Razurel, a bien voulu me parler de son arrière-grand-père **Jacques Le Brozec**, acteur et témoin de cette illustre marine. Je vous conterai ensuite une des campagnes militaires de mon arrière-grand-père, **Guillaume Guennégan**, lui-même caphornier à bord d'un grand cuirassé à voiles. Tous deux ayant vécu leurs aventures en parallèle à la même époque.

Jacques Le Brozec naît à Trévou-Tréguignec le 6 juillet 1852, fils de Jean Le Brozec et de Marie Jeanne Rouxel. Dans les années 1860, la Bretagne est pauvre, les fermes petites, les enfants nombreux. On cherche rapidement à placer sa progéniture : journalier dans les fermes ou mousses à bord des bateaux. On ne sait s'il fait son apprentissage à bord de caboteurs ou directement sur les longs-courriers. Il est certain qu'il embarque à 12 ans, peu de mousses se trouvaient à bord des grands navires, car on préférerait les hommes bien bâtis et solides à partir de 18 ans.

A cette époque, les clippers cohabitent avec les shooners, bateaux à deux mâts surtoilés pour être rapides et pour participer à la course au thé et à l'opium. Les premiers grands voiliers en fer apparaissent en 1882, ensuite l'acier supprime le fer. On construit alors des quatre mâts barques et des cinq mâts barques qui peuvent atteindre 110 m de longueur, 6000 tonnes de port en lourd et 6000 m² de voilure. Les ports d'embarquement sont : Bordeaux, Nantes, Le Havre...

Les bateaux transportent toutes sortes de denrées et transitent en Manche ou dans l'océan Atlantique ou Pacifique et même jusqu'en mer de Chine. C'est le transport des marchandises qui imposent les rotations. Le bateau ne revient que rarement à son port d'attache, une fois parti avec

son affrètement pour une destination, il cherchera dans ce port un nouvel affrètement pour ailleurs. Les marchandises s'entassent dans les cales et doivent cohabiter. Elles présentent souvent des dangers de désarrimage dans les tempêtes ou d'explosion lorsque la chaleur augmente. Les transports de riz, de blé, de nitrate, de laine, de charbon entre les côtes européennes sont relativement courts, les campagnes alors ne durent que huit à douze mois. Lorsque les bateaux rallient les Amériques ou le Pacifique, elles durent quarante huit mois.



Jacques Le Brozec, Marie-Jeanne, son épouse, et leur fille Marie.

Jacque Le Brozec décide de ne revenir que tous les sept ans et plutôt que de signer avec un armement, il choisit de changer de bateau et de compagnie au gré des affrètements, des destinations et des soldes. D'ailleurs en 1870, il se trouve sur un bateau allemand au large Djibouti lorsqu'il apprend la déclaration de guerre entre l'Allemagne et la France. Alors qu'il croise un bâtiment français, il se jette dans une eau infestée de requins pour rejoindre ses concitoyens.

Selon la tradition, nul n'est marin s'il n'a pas passé le « Cap Horn ». C'est qu'en effet « le Cap Dur » comme l'appellent les Anglais, met à rude épreuve les capitaines et leurs équipages.

Ce passage a des calmes trompeurs, des colères subites, des vents violents, des courants contraires auxquels s'ajoutent la rigueur de la température, les glaces, le brouillard et la force de la mer.

Qui n'a pas fréquenté ces parages ne peut pas se rendre compte de la furie des grains. En toute saison, par tous les temps, il faut passer, c'est pourquoi on demande aux deux bordées d'hommes d'être présents sur le pont. On tient la toile dessus pour affronter la houle et tenir le cap ; il faut quelquefois carguer et serrer. Sous la pluie glacée ou la neige, l'équipage reste à son poste transformant les hommes en « greybeards » (barbes blanches).

Retraité, Jacques Le Brozec racontait qu'il saluait le Cap Horn comme tous les marins de ce

temps-là à savoir en baissant son pantalon et en exposant son postérieur à ce lieu si sinistre où naufragèrent tant de bateaux.

Sur chaque bateau embarquent 34 hommes : le capitaine, « Seul maître à bord après Dieu aussitôt qu'on quitte l'Europe », le second, le maître d'équipage ou bosco (fin matelot et habile aussi bien à la manœuvre qu'aux différents travaux), le charpentier pour tous les travaux d'utilité courante, le mécanicien pour les chaudières, le guindeau, les treuils et cabestans, le cuisinier ou coq et les matelots qui se composent de voiliers, gabiers et apprentis.

Dans cet univers clos où souvent on souffre de maux divers et où les conditions de la mer et du climat sont dures, les caractères s'aigrissent, le capitaine doit contenir l'agressivité et exiger ordre et discipline quelquefois par des procédés d'une dureté que l'on ne tolérerait pas à terre. D'ailleurs Jacques disait à ses petits enfants en parlant d'un de ses capitaines décédé accidentellement à bord : « le plus beau jour de ma vie, c'est quand j'ai foutu ce salaud à l'eau ».

Ces marins étaient durs envers les autres mais aussi durs envers eux-mêmes. Il fallait être fort pour supporter clous, furoncles, foulures, blessures, béri-béri ou scorbut. Jacques, prévoyant, ne partait jamais sans son sac personnel de pommes de terre pour prévenir les carences alimentaires.

Pendant les grands calmes, lorsque le travail est accompli, chacun peut se divertir : pendant que certains pêchent la bonite, le thon, le marsoin, le requin ou les oiseaux de mer pour améliorer l'ordinaire, d'autres, artisans habiles, bricolent des demi-coques, des bateaux miniatures, véritables chefs d'œuvre, qu'ils offrent à leur retour à leurs familles.

Ces marins se voyaient comme l'aristocratie des gens de mer, ils ne connaissaient que l'immensité déserte des océans et vivaient à 100 ou 150 pieds de haut dans les vergues, ils côtoyaient les plus grands dangers et regardaient de haut les marins caboteurs qu'ils nommaient « écraseurs de crabes ».

Les escales sont agréables car le déchargement et le chargement sont surtout opérés par les dockers du port, évidemment ils prêtent aussi la main. Dans l'Atlantique quelquefois mais surtout dans le Pacifique, pas de quai, le navire reste à 200 m du rivage et c'est à l'aide d'un canot qu'on descend à terre. Là, les matelots compensent les semaines de

travail dans les bars et auprès des jolies filles. Certains en oublient même de repartir. Le navire s'éloigne sans les attendre et les hommes restent sans argent, quelquefois sans papier et cherchent désespérément un nouvel embarquement. Ils sont à la merci des « marchands d'hommes » qui les « vendent » littéralement à d'autres capitaines de passage en encaissant une partie de leur future solde pour se rembourser du service rendu et payer les « ardoises » qu'ils ont laissées dans les bars. Lorsqu'un matelot est récalcitrant, le marchand d'hommes le « shangaie », c'est-à-dire qu'il

est saoulé et embarqué de force. On ne sait pas si ce fut le cas quelquefois pour Jacques mais ce dont on est sûr, c'est qu'il accomplit 3 campagnes de sept ans. Il se marie avec Jeanne Marie Le Pierrès en 1886 et engendre à 7 ans d'intervalle, retours obligeant, trois filles : Marie, Françoise et Elisabeth.

Malheureusement, âgé d'un peu plus de quarante ans, il tombe d'une vergue sur le pont du navire et se brise la jambe, les séquelles le rendent inapte à la navigation. Par protection, il obtient le poste de gardien de phare à Nantouar puis par la suite devient chef de gare à Petit-Camp.

Jeanne Marie, son épouse, est nourrice au Château de Barac'h, lorsqu'il navigue. Ensuite elle ouvre une épicerie, débit de bois-

sons à Petit-Camp. Tous deux exploitent en complément quelques terres.

Jacques termine sa vie, hébergé par ses filles. « Toujours alerte, le verbe haut et tranchant, il racontait à son petit-fils, mon père, dit Jean Jacques Razurel, quelques souvenirs de son passé de caphornier, toujours dans un langage imagé et truculent, il gardait un souvenir ému de la douceur des japonaises ! ». Son petit-fils le considérait avec admiration, il avait été un véritable globe-trotter et aussi un polyglotte car il parlait sept langues apprises au fil des embarquements sur des bateaux étrangers.

Il meurt le 28 mars 1933 à l'âge de 81 ans, un âge encore jeune pour lui qui disait : « la vieillesse commence à 80 ans ».

Si vous vous rendez à l'église, vous verrez sa tombe qui est la première à droite de l'allée principale en entrant dans le cimetière. Il acheta ce caveau le 25 juillet 1919 où reposent aujourd'hui son épouse et ses descendants les familles Paranthoen et Saliou.



Son sac de matelot

Mon arrière grand-père, **Guillaume Guennégan**, né le 8 juillet 1858 à Lanhouarneau (29), s'est enrôlé dans la Navale. Comme Jacques, issu d'une famille d'agriculteur du bourg de St Vougay, il faut travailler.

Le récit que je vous relate est issu du carnet de campagne qu'il rédige à partir du 17 février 1879, date à laquelle il part s'engager à la Division de Brest, il a 21 ans.

Comme il le dit lui-même : « Habillé le 1er mars 1879, j'ai embarqué à bord de la « Bretagne » le 5 avril et ai rejoint mon détachement le 27 septembre à Toulon. Puis on me fit monter à bord du « Souverain » et je passai le 5 octobre matelot de 3ème classe. On me renvoya ensuite à Brest et le 9 octobre je montai à bord de la « Triomphante » pour une campagne de trente mois dans les mers du sud. Entretemps j'étais passé matelot de 2ème classe. J'allai devenir Chef de pièce (canonier) à bord de la Triomphante n°704 ».

Le bateau est un cuirassé trois mâts barque en acier avec moteur diesel de 575 CV, né à Rochefort, il sera tardivement armé. Il sert dans le Pacifique puis soutient la flotte française à Fou Tchéou et participe à la prise des Pescadores. Il déplace 4700 tonnes, porte 15 bouches à feu et comporte un effectif de 386 personnes.

Lorsque Guillaume monte à bord, un officier qui deviendra un écrivain célèbre en descend : Julien Braud dit « Pierre Loti ». Il revient de Tahiti, mon arrière grand-père y part.

La route tracée passe par Ténérife puis le 14 novembre : « passage de la ligne » c'est-à-dire l'équateur. Le baptême se fait simplement le matin au lavage. La cérémonie consiste à plonger les nouveaux dans une grande baille d'eau après les avoir savonnés de graisse et de suie qu'on gratte avec un rasoir en bois.

Ensuite le navire fait escale à Rio de Janeiro et le 19 décembre à Montévideo. Le bateau est commandé par le capitaine Gervain et le Contre-Amiral Brossard de Corbigny, la vie à bord est très organisée et la troupe disciplinée.

Les manœuvres qu'accomplit Guillaume sont les mêmes que celles que fait Jacques sur son navire de commerce : les voiles, les vergues, les treuils, les cabestans... mais à cela s'ajoute l'emploi du temps du militaire de l'époque.

Le dimanche, la bordée se lève à 6 heures, elle déjeune puis lave le bâtiment. Après la toilette, la bordée enfille sa tenue : pantalon blanc, chemise de laine, bonnet et ruban. Le repas est pris entre 10H 30 et 11H 45. A midi, tout l'équipage assiste à la messe et à midi et demi : inspection générale. Au début de l'après-midi, la première bordée prend

son quart tandis que la seconde a la permission de dormir, de jouer aux dominos (le petit carnet comporte les scores des parties effectuées) ou de s'adonner aux divers travaux de son choix. Chaque bordée à l'issue de son quart fait son rapport et ce 24 h sur 24. A partir du lundi, les hommes sont très occupés, l'emploi du temps fait apparaître le lavage du linge, le fourbissage, le démontage, l'astiquage, la peinture des pièces pour les canoniers, l'école élémentaire pour ceux qui ne savent ni lire, ni écrire ni compter, le gymnase où l'on conserve sa forme et surtout ses muscles pour grimper dans les vergues, les exercices aux fusils pour les gabiers, les tirs

au canon pour mon arrière grand-père, celui-ci s'exerçant aussi au sabre et au fleuret. En 1881, on aborde l'ennemi en mer encore comme les galions le faisaient aux 17ème/18ème siècles à savoir d'abord au canon puis à l'abordage et au corps à corps.

Comme Jacques le Brozec, c'était un caractère bien trempé, direct et autoritaire mais au contraire de Jacques, toute parole était sèche et comptée. Cependant, il ouvrait de temps en temps devant son petit-fils son carnet de chansons qu'il avait soigneusement recopiées pendant les traversées et lui chantait quelquefois des couplets un peu lestes.

Le petit carnet comporte encore la liste des choses données chaque premier jour du mois pendant le périple (une seule par mois) : deux tricots, une jugulaire, une coiffe, un kilo de savon, deux pantalons, une vareuse, un kilo de tabac, 3 col-



La Triomphante

lets, un ruban, un chapeau de paille, un bonnet de travail, une brosse à soulier, une tasse, une chemise. Si Guillaume désire savon ou tabac supplémentaire, il doit les acheter sur sa solde au magasin de bord. Tout cela est soigneusement rangé dans le sac (le semblable de celui de Jacques photographié ici). Celui-ci est pendu près du hamac ou de la banette, on doit le présenter sur le pont quelquefois pour inspection, on le déballe aussi pendant les temps de repos.

A l'approche du Cap Horn, le temps est mauvais, il faut se souvenir qu'un bateau engagé dans le passage par mauvais temps ne peut passer, s'il a mal évalué ses capacités à la mer, il restera quelques jours à piétiner devant le promontoir, à la cape, secoué, ballotté, incapable d'avancer. C'est sans doute pour toutes ces raisons que la Triomphante fait relâche à l'entrée du Déroit de Magellan dans la baie de la Possession entre la Patagonie et la Terre de Feu. Le commandant attend des conditions favorables, elles se présentent le 30 décembre. A 9 heures, le bateau appareille, Guillaume note la rudesse des paysages, leur aspect désolé, la force de la mer.



Carnet de bord de Guillaume GUENNÉGAN

Pacifique. — Le Hussard a jeté l'ancre devant le Callao (Pérou), le 10 septembre, venant d'Arica. La Triomphante, portant le pavillon de M. le contre-amiral baron Brossard de Corbigny, a fait route le 21 octobre de Brest pour Valparaiso.

Pacifique. — Le Dayot a fait route, le 5 octobre dernier, de Nouméa pour Auckland et la côte du Chili. La Triomphante, portant le pavillon de M. le contre-amiral baron Brossard de Corbigny, est entrée en relâche à Rio-de-Janeiro, le 24 novembre dernier. Il est allé ensuite à Montévidéo, d'où il est parti le 19 décembre. Ce cuirassé rallie les eaux de l'océan Pacifique.

Extrait du journal de la flotte 1879

Il décrit son arrivée à Pontha-Arenas : « colonie chilienne, dit-il, pays très froid, neige sur les montagnes, remarquable petit phare rouge et gris et un grand bois ».

La Triomphante va faire de multiples haltes le long de la côte sud américaine : baie de l'île longue, baie de Bartéleonéo... puis Valparaiso le 17 janvier, Callao, Tisco à nouveau Callao et le grand voyage vers les îles Marquises : Iva-Oa le 2 mai, Nuku-Iva, Fatou-Iva dans la baie de l'île de la Madelaine, Baie de Vaïtou, île de Tahuta, enfin le 4 juin Tahiti.

Dépaysement certain par la douceur du climat, par la gentillesse des autochtones et par la beauté

des paysages. Le jeune breton glane ici des souvenirs dont il parlera quelquefois.

L'arrivée à San Francisco l'a particulièrement impressionné : grande ville, large baie, défenses du port. Le bateau repart une nouvelle fois en Polynésie avant de reprendre la route vers l'Europe par Conception, Valparaiso, Mexillones, Tico, Disco, Callao. On repasse le Cap Horn par grande houle et on rejoint Montevideo. De là : cap sur Dakar. La Triomphante longe la côte africaine, passe le Déroit de Gibraltar le 20 juin 1882 et arrive à Toulon le 24.

Guillaume est affecté sur le « Messenger » qui rejoint Rochefort et Boyardville. Il reste un an à « l'école des torpilles », arme toute nouvelle pour notre marine. En 1883 il repart pour d'autres campagnes.

A la fin de son carnet, il note qu'il revient en 1885 pour se marier à Marie Méar à Saint Vougay. Il aura sept enfants : six garçons et une fille qu'il entretient avec son petit train de culture, son épouse tient un café-tabac et vend chaque semaine au marché de Lesneven les œufs et le beurre de la ferme.

La vie dans le Léon, « terre de l'église », se déroule de façon rude, simple et pieuse. C'est un couple sévère à l'éducation stricte, les garçons devront faire des études et deviendront universitaires, la fille comme c'est la tradition, se doit de rester auprès des parents jusqu'à leur mort. Il meurt en 1940 après avoir perdu trois de ses fils pendant la Grande Guerre. Alors qu'ils étaient dans les tranchées, il leur écrivait : « J'ai fait mon devoir, faites le vôtre, s'il vous arrive malheur, je n'aurai aucun regret car vous mourrez pour la France ».

Il ne reste plus aujourd'hui de ces vétérans de la voile, la hargne et la fierté chevillées au corps, ces hommes ne se plaignaient guère des misères et des souffrances, à cette époque on ne se livrait pas, on ne s'épanchait pas, on faisait face.

Les caphorniers d'aujourd'hui, qu'ils soient marins de commerce, de la Navale ou coureurs des mers à la voile, continuent la tradition. Même si les conditions de vie et d'assistance, dans lesquelles ils naviguent, ont considérablement changé, cela reste tout de même comme pour ceux d'autrefois un défi à la nature.

Christiane BOUVIER

Merci à Mr Jean-Jacques Razurel pour son précieux témoignage et les documents fournis.

Vacances : échangez malin ou « ta maison contre la mienne »

Prêter votre maison à des étrangers pendant que vous vous installez gratuitement chez eux : une solution économique et conviviale. C'est une pratique courante pour plusieurs familles de Louannec :

Le principe est simple : les "échangeurs" de maison s'inscrivent sur un site spécialisé (en payant une cotisation d'adhésion ou gratuitement pour certains sites) en détaillant leur logement et en joignant des photos à leur annonce. Ensuite, libre à eux de se contacter pour négocier les modalités d'échange. Le site Internet n'intervient pas dans le processus.

Cette possibilité est offerte que vous soyez propriétaire ou locataire, pour une résidence secondaire ou principale. L'échange peut s'accompagner du prêt de la voiture durant le séjour et/ou de la garde des animaux.

Y-a-t-il des risques ?

Les témoignages concordent pour affirmer que les risques sont quasi inexistantes et les problèmes rarissimes. La formule incite naturellement les protagonistes à ne pas faire chez les autres ce qu'ils ne voudraient pas qu'on fasse chez eux. Les vacanciers se considérant comme chez eux, prendront soin du bien d'autrui et n'auront pas le comportement indélicat que peuvent avoir certains locataires de passage.

Echangez au bout du monde ou tout simplement ... chez vous

Echanger quoi ? tout : château, villa à Hollywood (non pas à Hollywood quand même ! Dans les Laurentides au Canada est plus raisonnable !) chalet en Suisse, maison en Bretagne (avec ou sans piscine), studio au quartier Latin, appartement à Florence, etc.... Ne pensez pas être obligé de proposer un bien identique à celui que vous voulez occuper. C'est un hébergement mutuel que vous réalisez. Par exemple, vous pouvez tout à fait échanger un studio dans le Marais contre une villa sur la Costa Brava ou un appartement à Buenos Aires.

Finies les chambres d'hôtels encombrées, terminés les 3 repas par jour au restaurant, adieu aux locations de voiture ! Il est aussi possible d'échanger «en décalé». Par exemple, un appartement résidence secondaire «pieds des pistes» pendant les vacances scolaires contre une maison en bord de mer, en été en Bretagne.

Quelques règles à adopter

Internet facilite les échanges, mais les habitués

recommandent un contact plus personnalisé par téléphone avant la mise en route de l'échange. Vous pourrez ainsi, dans un premier temps, décrire votre maison dans votre annonce et l'attrait de votre région. Vous en profiterez pour demander toutes les informations indispensables afin d'éviter les désagréments : localisation exacte de l'hébergement, la question des enfants, du tabac, des animaux, du linge de maison. Les malentendus surgissent la plupart du temps d'un manque d'informations. Par exemple, si vous prêtez votre voiture à des Américains, souvenez-vous qu'ils n'ont pas la même notion des distances qu'en Europe : un petit tour pour eux peut signifier plus de 5 000 km au compteur. Demander des précisions sur leur périple vous évitera la stupeur du retour.

Un échange de maisons ne s'improvise pas, il est indispensable de prendre le temps de régler tous les problèmes à l'avance. Si vous comptez partir en juillet, prenez contact avec la famille en début d'année.

Et les assurances ?

Votre assurance multirisque habitation couvre les vacanciers en cas de dégât des eaux ou d'incendie. Si vous prêtez votre voiture, informez-en votre assureur. Vérifiez également que votre hôte possède un permis en règle : aux États-Unis, par exemple, on le possède dès l'âge de 16 ans, ce qui n'est pas admis ici. Et si vous roulez à l'étranger dans une voiture prêtée, vérifiez que votre assurance est correctement adaptée au pays.

L'assurance habitation doit couvrir les dégâts causés par un tiers.

Préparer l'accueil chez vous

Pas besoin de déménager toutes vos affaires : laissez donc vos DVD, la chaîne hi-fi, la télé, l'ordinateur, les jeux des enfants, la notice d'utilisation de la piscine ; vous trouverez chez vos partenaires les mêmes agréments. En revanche, mettez à l'abri les objets fragiles ou de grande valeur à vos yeux, un malheur n'est jamais à exclure. Personne ne s'offusquera s'il trouve un placard ou une pièce condamnés.

N'oubliez pas de libérer des espaces de rangement pour les vêtements de vos hôtes et mettez-vous d'accord à l'avance sur le linge de maison mis à leur disposition : couvertures, draps, nappes, torchons et serviettes.

Soigner l'accueil

Un cahier de consignes d'usage de la maison sera le bienvenu. Indiquez-y le fonctionnement des

appareils ménagers et leur entretien, les consignes d'utilisation de la piscine ou du jardin, le plan de la région, les adresses utiles (commerces, services, santé). Mais ne négligez pas le côté convivial des choses qui fait partie de l'échange réussi. Indiquez les bonnes adresses du secteur, des informations sur les spectacles, voire le nom des voisins qui seraient ravis de les rencontrer. Un ou deux coups de fil durant le séjour pour s'assurer que tout se passe sans anicroches seront aussi les bienvenus. Il sera également très apprécié de laisser le frigo garni pour assurer à l'arrivée la préparation du premier dîner.

Avant de vous inscrire sur un site, vous pouvez consulter les offres librement

Quelques sites Internet

<http://www.intervac.fr>

<http://www.homelink.fr>

<http://www.trocmaison.com>

<http://www.echangedemaison.com>

<http://www.switchhome.com> (gratuit)

Danielle VIARD

Classe 1962 : Les reconnaissez-vous ?



- 1er rang : Yvon HENRY, Christian LE FLEM, Patrick FABRE, Maurice SIMON, Yvon FIMACO
 2ème rang : Chantal BRIAND, Martine BLANCHARD, Marie-Annick CHALONY, Marie-Paule SALIOU, Marie-Thérèse CORRE, Andrée SIMON, Patricia DROMAGUET
 3ème rang : Armelle LE SAUX, Marie-Annick LE SAUX, Marie-Thérèse LE TINEVEZ, Brigitte POMMIER, Martine LE CAM, Annie GODE
 4ème rang : Jean-Paul PEZRON, Philippe SALIOU, Pierrick SALIOU, Patrick CORNEC, Jean-Yves LE FLEM, Michel CORRE, Hilaire NICOLAS, Jean-Louis PASQUIER

QUOTIENT FAMILIAL		8500,00	DROIT DE PLACE (Marché) - Le mètre linéaire		0,60	
RESTAURANT SCOLAIRE			FOYER			
Repas élève	Elève de Louannec : tarif normal	2,83	Salle 1		275,00	
	Elève de Louannec : Tarif réduit (QF)	2,23	Salle 2		192,32	
	Elève hors Louannec	4,20	Salle 2 en durée courte		73,69	
	Elève hors Louannec : Tarif réduit (QF)	3,60	Salles 1 et 2		351,39	
Repas professeur ou parents		5,17	Salle 4		17,97	
GARDERIE MUNICIPALE			Cuisine		73,69	
Forfait Mensuel : Matin et Soir	Tarif normal	31,46	Vaisselle et Couverts (pour 50 personnes)		27,86	
	Tarif réduit (QF)	27,59	Scène et Equipement		183,33	
Forfait Mensuel : Matin ou Soir	Tarif normal	24,99	Sonorisation Mobile		36,84	
	Tarif réduit (QF)	22,02	Dépôt de garantie		800,00	
Tarif occasionnel : Matin ou Soir	Tarif normal	2,68	Location horaire salle 4 par asso externe		2,80	
	Tarif réduit (QF)	2,34	Chauffage forfait par journée	Salle 1	47,11	
CIMETIERE		Salle 2		21,98		
Vente Caveaux		Salles 1 et 2		62,82		
Vente Caveautin (Cav'Urne~½ caveau)		264,32	Majoration	30 % particuliers ou associations extérieurs		
Vente Caveau 2 cases		916,31		50 % professionnels de Louannec		
Vente Caveau 3 cases		1101,33		80 % professionnels extérieurs à la commune		
Locations-Concession			Jour supplémentaire	30 % du tarif de base (sauf chauffage)		
Location Colombarium 1 case (3 urnes)	5 ans	211,46	Jour semaine (du Lun au Ven) pour asso de Louannec			
	10 ans	422,91	Arrhes	20 % du montant de la location		
	15 ans	555,08	Forfait location anciennes tables et chaises			15,00
	20 ans	687,23				
	30 ans	951,55	LOCATION CENTRE DE LOISIRS			
Concession 2m² (Caveaux)	15 ans	62,91	Yoga	1 heure	4,04	
	20 ans	80,88	Gymnastique	1 heure	7,80	
	30 ans	116,84	Salle Omnisports	1 heure	10,08	
	50 ans	179,74	Jeton lumière	½ heure	1,10	
Concession 1m² (Caveautins)	15 ans	31,46	PUBLICITE DANS LE JOURNAL MUNICIPAL			
	20 ans	40,44				
	30 ans	58,41	1/8 ème		80,00	
	50 ans	89,86	¼ de page		130,00	
Prestations			PHOTOCOPIE	l'unité	0,30	
Creusement de fosse	Creusement normal	88,97	Tarif horaire travaux en régie - pour associations communales		23,20	
	Surcreusement	116,84	Tarif horaire travaux en régie - pour tiers ou hors commune		28,96	
Ouverture	Caveau	52,13	HIVERNAGE AU LEN & MOUILLAGES A NANTOUAR			
	Caveautin	26,06				
	Case Colombarium	18,86	LEN - Hiver 2008/2009	Sur chaîne mère	72,00	
Inhumation-Exhumation		52,13	à partir du 15/09/2008	Sur le Kin	36,00	
TAXE D'ASSAINISSEMENT			Mouillage à Nantouar		87,00	
Abonnement forfait		19,77				
Mètre cube		1,62	LOCATION PODIUM			
Taxe de raccordement		431,40	Location		100,00	
Dépôt zone de remblais ou déchèterie : le m³		10,00	Transport (par heure)		65,00	

PÊLE MÊLE

• Elections Régionales

Elles auront lieu les 14 et 21 mars dans la salle du Foyer dans laquelle seront installés 3 bureaux et se dérouleront de 8H à 18H.

• Inscriptions sur les listes électorales

Vous pouvez encore vous inscrire pour voter en 2010 jusqu'au 31 décembre 2009.

• Emplois des jeunes pendant la période estivale

Les jeunes, candidats à un emploi estival à l'école de voile ou au camping peuvent retirer un bulletin d'inscription en mairie à partir du 15 janvier. Prière de respecter la date de clôture des inscriptions inscrite sur le bulletin.

• Transports scolaires

Les vignettes de car sont à retirer en mairie fin février. Il est à rappeler aux usagers qu'ils n'ont qu'un délai de quinze jours pour venir la chercher. Au-delà les vignettes sont renvoyées au Conseil Général des Côtes d'Armor.

• Un peu de civisme !

Il est encore à déplorer que la commune doive faire nettoyer les abords du restaurant scolaire par les employés communaux plusieurs fois par semaine pour qu'ils enlèvent bouteilles de bière et d'alcool vides ou cassées. Les jeunes ne se rendent pas compte qu'ils mettent en danger de blessures graves les tout-petits et les plus grands qui viennent prendre leurs repas chaque jour, qu'ils ruinent leur propre santé et coûtent du travail donc de l'argent au dépend des Louannécains.

Bienvenue aux nouveaux !

TOURNAGE D'ART SUR BOIS

Robert ROUSSEL

Création de pièces uniques

Restauration, copies, sous-traitance

CELTITUDE Sarl - BP 40247 - 22302 LANNION

Tél./Fax : 02 96 37 68 51

Portable : 06 64 03 83 21

celtitudesarl@orange.fr



Ouvert du lundi au samedi (assurez-vous de sa présence au numéro de téléphone indiqué car des expositions l'éloignent quelquefois).

ATELIER DU 2 ROUES

Mr Yvon LEZORAINE

Réparation - Entretien cycles

Scooter - Motoculture - Motos

Quads - Petits moteur hors-bord

Toutes marques - Vente ou location de vélos électriques

Ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h et 14h à 19h

Tél : 02 96 23 08 91

atelierdudeuxroues@orange.fr

ZA de Mabiliès - 22700 LOUANNEC



ASSISTAD

Votre assistance administrative, commerciale et organisationnelle.

Pour professionnels et particuliers :

- Courrier, Email, classement, mailing ;
- saisie, mise en forme de documents (devis, factures) ;
- relance téléphonique ;
- traduction français - anglais ;
- organisation de vos déplacements ;
- assistance shopping personnalisée, décoration ;

CONTACTEZ ASSISTAD

Mme FAUCHON - Tél. 06 72 96 52 51

assistad@orange.fr - <http://assistad.monsite.orange.fr>

Nom de l'association		Responsable	Adresse	Code Postal	VILLE
AÏKIDO Louannec Côtes D'Armor	ALCA	Mr VINET Michel	18 rue du Tantad	22660	TRELEVERN
AMICALE DES RETRAITES ET ANCIENS DE LOUANNEC	A.R.A.L	Mme CHAPELAIN Nicole	4 route de Mézernec	22700	LOUANNEC
AMIS DE LA GREVE		Mr LE BUHAN Mickaël	4 rue des Hortensias	22700	LOUANNEC
ANCIENS COMBATTANTS	UNC-AFN	Mr HENRY François	Poul Ranet	22450	KERMARIA SULARD
Association d'Education Populaire (AEP)	DIWAN	Mr LAURENT Yann	3, Résidence de la Vallée	22450	CAMLEZ
ATELIERS ET CHEMINS		Mme CROCQ Annie	34 Route de Perros	22700	LOUANNEC
BABY BALL		Mme BEAUVILLAIN Aurélie	4 Garen Kerespertz	22700	LOUANNEC
BABY GYM		Mme REGNAULT Marie-caroline	Hôtel les Stermes Rond-point de Perros	22700	LOUANNEC
BAD'LOISIR		Mr FOURMI Pascal	22 rue du Nividic	22700	LOUANNEC
BOURSE AUX VETEMENTS		Mme CHEVE Eliane	4 rue du Pont de Pierre	22700	PERROS-GUIREC
CLUB DE TAROT		Mr COUDRET Pierre	16 Avenue Feux du Large	22700	LOUANNEC
COMITE D'ANIMATION DE LOUANNEC	C.A.L	Mr GOIFFON Christian	5 bis rue Kernasclet	22700	LOUANNEC
COMITE D'ANIMATION DES ECOLES DE LOUANNEC	C.A.E.L	Mr ABGRALL Daniel	3 ter route du Croajou	22700	LOUANNEC
CYCLO CLUB		Mr APERT Jean-Marc	5 rue des Chênes	22700	PERROS GUIREC
DANSE PASSION		Mr MAILLARD Gilles	21 route du Trévou	22450	CAMLEZ
EMPLOYES COMMUNAUX		Mr DERRIEN Jean-Yves	Mairie	22700	LOUANNEC
FOOT LOISIRS		Mr LE BOULANGER Patrick	1 Roz ar Histin	22700	LOUANNEC
GYMNASTIQUE LOISIRS	A.G.E.L	Mme STRICOT Laurence	Chemin des Göemonniers	22700	LOUANNEC
LA GAVOTTE (danse bretonne)		Mme FABRE Nelly	3 Route de Trélévern	22700	LOUANNEC
LES LOUANNIGOUS (théâtre)		Mr FABRE Jean-Marc	3 Route de Trélévern	22700	LOUANNEC
LES STERNES (gymnastique)		Mme GUEZIEC Elisabeth	1 Rue Yann Péron Résidence du Centre	22300	LANNION
LOUANNEC MELL ZORN (handball)		Mr DUBOUIL Eric	4 venelle des Ondines	22700	LOUANNEC
MEDAILLES MILITAIRES		Mr EGEA Jean Luc	2 bis rue Henri Quintric	22140	PRAT
SOCIETE DE CHASSE		Mr HERVE Gilbert	25 Route de Trohillio Serval	22300	LANNION
STARTIJEUNE (Théâtre jeune)		Mr RODARO Luc	70 chemin Randreuz	22700	PERROS-GUIREC
TENNIS CLUB DE LOUANNEC	T.C.L	Mme LABROT Tiphaine	13 rue du Professeur Lesné	22700	LOUANNEC
TENNIS DE TABLE LOUANNEC- PLOUARET- LANNION	T.T.L.P.L	Mr QUELEN Michel	16 rue de Kergadic	22660	TREVOU TREGUIGNEC
UNION SPORTIVE PERROS-LOUANNEC (football)	U.S.P.L	Mr LE DROUMAGUET Patrick	3 Résidence Vallée	22300	LANNION
YOGA		Mr LE REST Gérard	Convenant An Dour	22300	LANNION

ARTISANS DE LOUANNEC

NOM - PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	ACTIVITÉ
BOUDER-TAILLARD	ZA Mabiliès	02.96.92.75.68	Espaces verts
E.G.C.M	3 Park Ar C'hastell	02.96.23.08.60/06.43.85.06.39	Electricité
Editions JACK	54 route de Tréguier	02.96.23.24.44	Imprimerie
TREMEL André	31 route du Croajou	02.96.91.13.28	Menuisier
DAFNIET Gilles	1 ZA Mabiliès	02.96.91.12.73	Couvreur- Plombier
LAOUENAN Amédée	Coat Gourhant	02.96.23.32.92	Bâtiment
MUREZ Yvan	4 Hameau de Petit Camp	02.96.23.06.80	Menuisier
LE GAFFRIC Georges	8 Park ar Groas	02.96.23.17.65	Peintre
DENIS Jean-Jacques	1 route du Stivel	02.96.91.04.62	Maçonnerie
ALLAIN Yannick	38 route de Tréguier	02.96.23.15.26	Travaux bâtiment
LOJOU Thierry	21bis route de Kerjean	02.96.91.21.96	Cloisons vente
AMBULANCE LE ROUX SCI Le Labrador	Poulajou	02.96.23.29.89	Ambulance
FM Peinture	2 Coat Gourhant	02.96.49.03.73	Peintre
AOP Publicité	ZA de Mabiliès	02.96.91.78.18	Publicité
SARL ALLAIN Hervé	ZA de Mabiliès	02.96.91.10.60	Fenêtres Vèrandas Alu
MATHURIN Philippe	12 Clos du Jardellec	02.96.49.07.90	Nettoyage
THEPAULT	40 route de Kernu	02.96.49.07.63	Couverture zinguerie
RST	13 rue des Roches Douvres	02.96.91.01.12	Electricité Plomberie Sanitaire
EMC 22	59 route de Tréguier	02.96.91.03.03	Charpente Menuiserie Cloisons
PARANTHOEN Olivier	4 route de Lannion	02.96.23.36.73	Artisan plombier
CORNU Vianney	ZA 22700 Louannec	06.81.59.90.34	Menuiserie Agencement
CSE LE HUEROU	13 route de Kerjean	02.96.91.29.65/06.72.94.31.85	Chauffage-Sanitaire-Entretien
PAYSAGES JP	Route de Perros	02.96.91.12.24	Entretien Jardins
L'ATELIER DE COUTURE	10 hameau de Petit-Camp	02.96.23.26.87	Couture
ESCALE VOILE	Route de Nantouar	06.28.34.08.96	Voilerie-Grément-Chantier
TACON Jean-Pierre	19bis Route de Kerjean	02.96.91.18.27/06.25.77.39.08	Entretien Propriété
Services aux Particuliers	Louannec	02.96.91.12.24	Services à la personne
ABIVEN Lionel	4 route de Tréguier	02.96.91.12.91	Informatique PME/PMI
DRAGON ROUGE	Mabiliès Route de Tréguier	02.96.49.05.81/06.07.09.36.79	Chantier naval
SOLUTIONS NAUTIQUES	ZA de Mabiliès	02.96.35.88.13/06.10.23.71.65	Réparation/ventes...
SUNELEK	ZA de Mabiliès	02.96.23.01.11/06.82.55.58.32	Electricité

COMMERÇANTS DE LOUANNEC

COMMERCE	NOM PRÉNOM	ADRESSE	TELEPHONE	ACTIVITÉ
Le Chai	M. GOAZIOU	43bis route de Tréguier	02.96.23.29.98	Vins de propriété
Les Sternes	Mme et M. REGNAULT E.&M.C.	Pont ar Saux	02.96.91.03.38	Hôtel
Le Brazerot	M. LAINÉ	4 Route de Kernu	02.96.23.07.18	Restaurant/Pizzeria
Crêperie Ti Glas	Mme LE GUEN	4 Route de Trélévern	02.96.91.26.86	Crêperie
Pizzeria La Crèche	Mr et Mme ARIBAUD	Rue Saint-Yves	02.96.23.29.96	Pizzeria
Esprit Nature	Mme BORNET	2 Allée du Verger	02.96.23.13.80	Coiffeur
Chez Bruno	M. Mme BRIDOU	3 Hameau de Petit Camp	02.96.23.24.47	Restaurant
Société Le Boulch	M. LE BOULCH	12 Route de Tréguier	02.96.91.14.22	Boulangerie
Horticulture de Pen Ar Hoat	M. BODIOU	7 Route de Lannion	02.96.23.18.94	Horticulteur
Boucherie Jacques	M. MALLEDAN	14 Route de Tréguier	02.96.23.27.00	Boucherie-Traiteur
Créa Flore	Mme LE CAROU	1 Allée du Verger	02.96.91.04.04	Fleuriste
Le Dockyard	Mme et M. MARQUET	2 Route de Kernu	02.96.23.01.34	Bar
Les Cocottes	Mme et M. QUENEC'H de QUIVILLIC	Pont ar Saux	02.96.23.38.38	Brasserie
A & M Glaziou	M. GLAZIOU	1 rue des Ecoles	02.96.23.07.64	Coiffeur
Motel du Len	M. EMBRY	70 Route de Perros	02.96.23.28.47	Hôtel
Couleur Déco	Mme PLUNET	Le Clos du Bourg	02.96.91.18.34	Coiffeur
L'épicerie des Îles	Mme et M. LE GALL-LE BECHEC	18 Route de Tréguier	02.96.23.17.54	Epicerie
Garage Citroën	M. REITZ	49 Route de Tréguier	02.96.23.29.47	Garagiste
Le Village	MM. HILBERT Père&Fils	1 Route de Tréguier	02.96.23.20.60	Tabac Hôtel Bar
La Taverne	M. Gérard ROUVRAIS	15 Rue des Ecoles	02.96.23.06.40	Bar
ABCD Immobilier		Route de Tréguier	02.96.23.04.31	Immobilier
Tendance Canine	Mme ABIVEN	4 Route de Tréguier	02.96.91.28.99	Toilettage canin
Boulangerie	Mme M. COTTIN	13 av. des Feux du Large	02.96.91.03.57	Boulangerie
L'Orange Confite	Mme et M. BONNIER	35 Route de Perros	02.96.91.20.28	Crêperie/saladerie
Aide 2 vie	Mr DECOUTIE Olivier	34, route de Tréguier	02.96.23.16.41	Service à la personne

Infos pratiques

LOGEMENT - HABITAT

ADIL (*Information sur le logement*)

Renseignements d'ordre juridique
ou financier Permanence 9h-12h
Centre Jean Savidan à Lannion
Tél. : 02 96 615046

CLCV (*Consommation, Logement et Cadre de Vie*)

Permanence de l'union locale CLCV
Lannion-Trégor, association de
Consommateurs.
Tous les vendredis, 9h-12h.
Centre social de Ker-Huel
29 bd d'Armor – Lannion
Tél. : 02 96 482747
E-mail : clcv-tregor@tiscali.fr
Site Internet : www.clcv.org

C.A.U.E (*Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Côtes d'Armor*)

M. Claude THIMEL, architecte-conseiller, est à votre disposition pour tout conseil aux particuliers désirant construire. Permanence à la Subdivision de l'Équipement de Lannion. 1er et 3e jeudi du mois de 9h-12h et 14h-16h. Prendre RDV au 02 96 46 69 80.

EDF – GDF :

8 Quai d'Aiguillon
22300 Lannion
Tél. : 08 10 731646
Sécurité-dépannage :
n°azur 08 10 33 03 22

TRANSPORT

Agglo' mobi :

n°azur 0 810 22 22 22

SNCF : 36 35

Aéroport de Lannion :

Rte de Trégastel – Lannion
Tél. : 02 96 058222

EMPLOI

ANPE : Place des Ursulines – Lannion

Tél. : 02 96 466020

ASSEDIC :

10 rue du Forlac'h – Lannion
Tél. : 39 49

Mission Locale pour l'Emploi : Les

jeunes âgés de 16 à 25 ans, inscrits à l'ANPE peuvent également s'inscrire à la Mission Locale pour l'Emploi.

Tél. : 02 96 46 40 09

E-mail : m-l-lannion@wanadoo.fr

INFO - DROIT

Maison de la Justice et du Droit

15 Quai Maréchal Foch
Route de Loguivy
22300 LANNION

Tél. : 02 96 379060

Lundi, mardi (1er et 3ème mardi du mois)
et vendredi : 8h45-12h15 et 13h30-17h00

INFOS ADMINISTRATIVES

Centre des Impôts

Kroas Hent Perros
22300 Lannion
Tél. : 02 96 489594

Trésor Public

12 rue des Sept Îles
22700 Perros-Guirec
Tél. : 02 96 23 20 86

SANTÉ

Centre Hospitalier

Tél. : 02 96 057111

Polyclinique du Trégor :

Tél. : 02 96 46 6565

SOCIAL

CPAM (*Caisse Primaire d'Assurance Maladie*)

39 Avenue du Park Nevez
BP 40746
22300 LANNION
Tél. : 0 820 904 179

CAF (*Caisse d'Allocations Familiales*)

- Centre administratif et social de Kermaria à Lannion
Mardi et jeudi, 9h-12h et 14h-17h30.
- Centre social de Ker-Huel
29, bd d'Armor Lannion
2e et 4e lundi ; tous les mercredis et vendredis, 9h-12h et 14h-17h30.

Trégor Alcool Assistance

La Croix d'Or
22300 LANNION
Tél. : 02 96 91 44 56

Association FILEA

Service d'écoute Parents/enfants
17, rue Joseph Morand – Lannion
Tél. : 02 96 37 7407

ALMA 22 (*Allo Maltraitance Personnes Agées*)

ALMA 22
BP 4618
22 046 SAINT -BRIEUC Cedex 22
Tél.: 02 96 33 11 11 Répondeur 24 h sur 24.

NUMEROS D'URGENCE

SAMU : 15

POMPIERS : 18

POLICE SECOURS : 107

(112 à partir d'un portable)

À votre service

Pompiers	18	P. FONTVIELLE	02 96 37 78 80
Gendarmerie	02 96 23 20 17		06 14 79 84 04
Médecins		La Poste	02 96 23 37 72
R. LE GALL		Les Ecoles	
Croas Hent	02 96 23 28 94	Ecole Elémentaire	02 96 91 13 65
N. RONNELLE		Ecole Maternelle	02 96 91 25 47
4, route de Tréguier	02 96 23 14 31	Relais Assistantes Maternelles	02 96 23 20 63
S. LE BERRE		Aide-ménagère - Soins à domicile	
20 Avenue des feux du large	02 96 23 20 51	25, Av. de la mairie	
Consultation libre et sur rendez-vous		St-Quay Perros	02 96 91 00 09
Fermé le Mercredi toute la journée et le Samedi après-midi		Centre de Loisirs	
Cabinets soins infirmiers		Rue des Ecoles	02 96 91 22 25
2, rue St Yves	02 96 23 26 54	Camping municipal	
Chirugiens-dentistes		Ernest Renan	02 96 23 11 78
G. LE PAGE		E.D.F. - G.D.F. Dépannage urgence	
5, route de Perros	02 96 49 06 20	Electricité	02 96 48 77 30
Mme SIAUVE-LE DŒUFF		Gaz	02 96 48 77 33
3, rue des Écoles	02 96 23 22 68	Préfecture St-Brieuc	02 96 62 44 22
Pharmacie		S/Préfecture Lannion	02 96 46 74 46
A.GUEZIEC		Correspondants	
Rue des feux du Large	02 96 23 19 71	Ouest-France	02 96 23 08 56
Masseur Kinésithérapeute			06 87 35 61 70
R. THUAULT - A-M. ALLAIN			michel.fomel@wanadoo.fr
Croas Hent	02 96 23 07 98	le Télégramme	02 96 23 16 28
Ambulance Taxi			02 96 91 17 29
F. LE ROUX	02 96 23 29 89	le Trégor	02 96 23 07 59
Taxis - Malades assis			annick.le-gall2@wanadoo.fr
A BORD TAXI	02 96 54 61 64		
	06 12 53 34 71		

Le BIM

Adjoint responsable de la publication : C. Bouvier
 Ville de Louannec 22700
 Tél. : 02 96 23 20 63
 Site Internet : www.louannec.com

Membres de la Commission :
 C. Bouvier, G. Egault, D. Gannat
 N. Michel, D. Viard

Rédaction : Mairie de Louannec

Dépôt légal : Novembre 2002

Impression : Publi Trégor - Lannion

Distribution : Daniel Coïc

Mairie : 02 96 23 20 63

Fax : 02 96 23 35 42

Heures d'ouverture :

Lundi au Jeudi 8 h 00 - 12 h 00 - 13 h 30 - 17 h 30

Vendredi 8 h 00 - 12 h 00 - 13 h 30 - 16 h 30

Samedi 9 h 00 - 12 h 00

E-mail : mairie-louannec@orange.fr

Internet : www.louannec.com

E-mail : camping-louannec@orange.fr

bulletin-louannec@orange.fr

Permanences du Maire et des Adjointes

Jean NICOLAS	Tous les jours	10 h - 12 h
Jean-Pierre MORVAN	Mardi/Jeudi/Samedi	10 h - 12 h
Christiane BOUVIER	Mardi/Samedi	10 h - 12 h
Gervais EGAULT	Samedi	10 h - 12 h
Jacques MAZEAS	Mardi/Jeudi/Samedi	10 h - 12 h
Jean-Marc FABRE	Samedi	10 h - 12 h
François LE BOZEC	Jeudi	10 h 30 - 12 h

et sur rendez-vous



Impression : Publi Trégor - Lannion

Mairie de Louannec - 3, route de Perros - Tél. : 02 96 23 20 63 - Fax : 02 96 23 35 42
E-mail : mairie-louannec@wanadoo.fr - Internet : www.louannec.com